

Mairie du 8^{ème}

VILLE DE LYON

Arrondissement

Conseil du 8^{ème} arrondissement

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE

3 MAI 2022

Le mardi 3 mai 2022 à 19 heures, Mmes et MM. les membres du Conseil d'Arrondissement dûment convoqués le 26 Avril 2022 séance publique par Monsieur le Maire, se sont réunis à la Mairie du 8^{ème} Arrondissement dans la salle ordinaire de leurs délibérations.

APPEL NOMINAL

Présents : Mmes & MM. : BERZANE Olivier, ROCH Valérie, ODIARD Patrick, DEL Fanny, BONNIEL Jacques, EL GANNOUNI Touria, LESUEUR Christophe, BERTRAND Christel, AZCUE Matthieu, CHASTAN Marine, BECART Hubert, LE DILY Michèle, PESCHE Augustin, PERRIN Claire, GIRAULT Jean Luc, MARAS Aurélie, GOUST Victoire, ZDOROVZOFF Sonia, LEVY Charles-Franck, BACHA HIMEUR Samira, FERRARI Laura, DURAND Marie-Claude, MABILLOT Vincent, SY Mamadou, FLAMANT Clotilde, MOURIER Pierre, VALLA Angélique, COUDER Cécile, EVA Anne-Rose, AZCUE Mathieu

Excusés pouvoir : AUZAL Jean-François, Christophe COHADE, GUELPA-BONARO Philippe, PELAEZ Louis, PRIETO Philippe, RUNEL Sandrine,

Excusés :

Absents : JENN Emmanuelle,

Mairie du 8^e Arrondissement

Conseil d'Arrondissement

Mardi 3 mai 2022



La séance est ouverte sous la présidence de M. Olivier BERZANE, Maire du 8^e arrondissement.



M. LE MAIRE.- Bonsoir à toutes et à tous.

Je vous propose d'ouvrir cette séance du Conseil d'arrondissement. Sauf avis contraire, je vous propose de désigner Angélique VALLA comme secrétaire de séance.

(Aucune objection n'est formulée par l'assemblée).

M. LE MAIRE.- Madame VALLA, vous êtes désignée secrétaire de séance, vous pouvez procéder à l'appel.

Mme VALLA.- Merci à vous, Monsieur le Maire, et bonsoir à tous.

(Mme VALLA procède à l'appel).

M. LE MAIRE.- Merci. Le quorum étant atteint, nous pouvons commencer cette séance du Conseil.

Avant de vous faire un point d'actualité, je voudrais vous dire que j'ai été saisi, par plusieurs élus, d'une demande de droit d'expression dans les publications de l'arrondissement. On avait voté, en début de mandat, un règlement intérieur qui permettait l'expression aux groupes politiques, en définissant ces groupes à partir de trois personnes. Il se trouve que cela ne s'oppose pas au droit individuel de prise de parole dans les publications de l'arrondissement.

Mais, pour réviser le règlement intérieur, il est nécessaire que sept élus le demandent. En ce sens, notre majorité appuie cette demande. De sorte que l'on puisse octroyer, non pas le droit, puisqu'ils ont le droit de prendre la parole dans les revues de l'arrondissement, mais les règles fixées actuellement dans le règlement intérieur donneraient comme place, à l'intérieur des publications de l'arrondissement, pour un élu qui est seul, l'équivalent de 347 caractères. Donc, autant vous dire, la possibilité de ne pas dire grand-chose.

Comme on veut avoir le plaisir de lire des choses intéressantes dans le journal, je vous propose de réunir à nouveau le groupe qui avait travaillé sur la conception de ce règlement intérieur, de sorte à définir des critères qui octroient un minimum de place à chacune et à chacun. Ensuite, on votera un nouveau règlement intérieur lors du prochain Conseil d'arrondissement.

Je voulais vous faire un point sur un certain nombre d'actualités, depuis notre dernier Conseil.

Notamment sur le lancement, le 24 mars dernier, du budget participatif qui est actif aujourd'hui sur la plateforme Oyé ! que vous connaissez maintenant. 143 participants se sont déjà connectés à cette plateforme, pour 515 propositions, 31 rencontres organisées et à venir et 32 propositions émises rien que pour le 8^e arrondissement.

Quelques idées ont été proposées, comme la création d'un kiosque d'art et de culture à Jet d'eau, la conception d'un Fablab, qui serait

un espace de réparation et de troc, ou encore des tables de ping-pong dans le square Saint-Nestor.

Je vous invite à y aller pour voir tout ce qui se fait dans le cadre de cette plateforme.

Un certain nombre d'ateliers ont déjà eu lieu et vont avoir lieu sur le 8^e.

Un premier atelier, au centre social des États-Unis, a réuni une petite trentaine de personnes. C'était un bel atelier, qui a réuni beaucoup de monde pour cette première participation.

On a fait un atelier sur le marché de Mermoz ce samedi, plus de 50 personnes sont venues discuter et déposer des idées.

À venir, le 2 mai au centre social Laennec, le 19 mai à la MJC Monplaisir, le 23 mai à la MJC Laennec-Mermoz et le 24 mai au centre social Gisèle Halimi, qui est sur le quartier Santy.

Voilà pour le démarrage de ce budget participatif, qui prend plutôt bien.

Je souhaite également vous informer de la seconde rencontre du CLSM (Conseil Local de Santé Mentale). Elle a eu lieu avec le pôle Santé et le professeur FRANCK, et a permis de réunir et de coordonner l'action des médecins sur le périmètre de notre arrondissement.

La relance du GTSI, que l'on a remis en place depuis plusieurs mois maintenant. Il s'agit du Groupe de Traitement des Situations Individuelles. Il permet de prévenir la délinquance des jeunes dans les quartiers, à partir des remontées des acteurs de ces quartiers. Aussi, il met autour de la table un certain nombre d'acteurs comme la Sauvegarde, mais aussi les proviseurs et les principaux des collèges ou des lycées, les MJC ou des structures de l'éducation populaire. Cela permet de définir les mesures que l'on peut prendre.

Vous l'avez remarqué, bien entendu, la plantation des arbres

de la place Ambroise COURTOIS le 28 mars dernier. La place a retrouvé une bonne partie de ses arbres, pour le plus grand bonheur des habitants du quartier.

Aussi, l'inauguration de l'épicerie sociale de la faculté Lyon 3 pour les étudiants. Je la cite parce que la Ville et la Métropole ont soutenu la création de cette épicerie, destinée à l'ensemble des étudiants lyonnais, et pas seulement aux étudiants de Lyon 3. Elle est gérée par un groupe d'étudiants de l'université Lyon 3 et a débuté son fonctionnement.

Bien entendu, la réunion de concertation de l'avenue des Frères Lumière, qui s'est tenue le 29 mars dernier, en plus des ateliers de travail et de nombreuses contributions sur la plateforme : environ 400 personnes à la réunion qui s'est tenue le 29 mars et 82 participants à l'atelier de travail du 12 avril dernier. Un autre atelier de travail réunit ce soir même 92 inscrits. Un vrai intérêt, donc, des habitants du quartier pour cette concertation. Sur la plateforme, on a noté 264 contributions, posées par 199 personnes. Elles ont été l'objet de 826 votes de la part des visiteurs de la plateforme. Cette concertation fonctionne plutôt bien sur ce grand projet de réaménagement de l'avenue des Frères Lumière.

On a eu droit également, depuis le dernier Conseil d'arrondissement, à la présentation du projet de modernisation de l'hôpital Édouard Herriot. Je vous en fais part, même si cet hôpital n'est pas sur le territoire du 8^e arrondissement. Mais nous sommes frontaliers, d'où les liens avec la faculté de médecine. Il est intéressant de savoir qu'il y a en projet la poursuite de la deuxième étape de la modernisation de l'hôpital.

Entre-temps ont eu lieu l'audition et la visite du Fonds d'expérimentation sur notre projet de Territoire zéro chômeur de longue durée. C'est l'occasion pour moi de vous faire un point là-dessus. Des auditions ont eu lieu en visio les 8 et 14 avril pour juger de la pertinence du projet que l'on a déposé. Puis, une visite du Fonds d'expérimentation le 22 avril pour rencontrer les élus et les chômeurs de longue durée, les

volontaires du territoire et l'ensemble des personnes impliquées.

(Arrivée de M. SY à 19 heures 11)

M. LE MAIRE.- Le 12 mai prochain, les personnes qui sont venues nous visiter présenteront le rapport d'instruction en Commission d'examen du Fonds. Le 23 mai prochain aura lieu la présentation de l'avis de cette Commission au Conseil d'administration du Fonds, qui statuera sur l'habilitation du territoire. Normalement le 23 mai au soir nous devrions recevoir un appel du Fonds qui nous dira si nous sommes habilités ou non. Ensuite, on sera dépendants d'une signature du ministère. En cette période, j'espère qu'il y aura quelqu'un au ministère pour signer l'habilitation. Cela nous permettra d'engager les travaux de l'EBE durant l'été et de réaliser les premières embauches à la rentrée de septembre.

Un joli projet, donc, qui avance bien.

Pour en terminer avec les annonces, la réouverture du square Saint-Nestor, avec de nouveaux jeux et un verger qui a été planté. Je vous convie tous à son inauguration demain, le 4 mai, vous avez dû recevoir un message en ce sens.

Aussi, l'inauguration à venir du parvis de l'école Charles Péguy, avec les enfants et le Conseil de quartier le 9 mai à 15 h, vous êtes toutes et tous invités.

Deux mots seulement sur les seniors, je passe la parole à Mme CHASTAN qui va vous faire un petit point sur le sujet.

Mme CHASTAN.- Je voulais faire un rapide point d'actualité sur les événements en cours, qui concernent ma délégation sur la partie « seniors et petite enfance ».

Notamment, mardi prochain, le Goûter Mobilité. Cet événement, qui aura lieu pour la première fois, propose, dans un cadre convivial et gourmand, de découvrir toutes les offres de mobilité qui existent sur la Métropole. Aussi bien les voitures partagées que l'accompagnement,

le vélo et le vélo adapté, les services liés aux TCL, comme le petit guide. Cet événement s'adresse spécifiquement aux seniors, mais aussi aux adultes, qu'ils soient mobiles ou porteurs de handicap.

Le deuxième événement, ou plutôt la série d'événements, ce sont les Ateliers des parents du 8^e, qui se déroulent également pour la première fois. Il s'agit de la programmation de dix ateliers à destination des jeunes parents et futurs parents, qui ont déjà un bébé ou s'appêtent à en avoir un. Elle propose de balayer un ensemble de thématiques sur l'alimentation, la santé, mais aussi des choses comme le Bébé Signe, le massage de bébé ou le sommeil de l'enfant. Cette programmation se crée en partenariat avec la MJC Monplaisir.

M. LE MAIRE.- Merci.

Avez-vous des remarques sur cette première partie ?

Monsieur LÉVY.

M. LEVY.- Madame l'Adjointe, pourriez-vous nous nous préciser s'il vous plaît les modalités du partenariat avec la MJC MONPLAISIR sur cette opération ? Est-on bien certains que la MJC a été associée au contenu et à l'élaboration du document du guide et des séances que vous organisez.

Mme CHASTAN.- Souhaitez-vous que je laisse Monsieur le Maire répondre ?

M. LEVY.- Non, c'est à vous que je pose la question. Vous avez évoqué un partenariat avec la MJC Monplaisir.

Mme CHASTAN.- En effet, les ateliers se déroulent à la MJC Monplaisir.

M. LEVY.- Est-ce que cela se déroule uniquement à la MJC Monplaisir, ou est-ce un partenariat avec l'éducation populaire ? Puisqu'une MJC est une structure d'éducation populaire.

Mme CHASTAN.- On a forcément monté la programmation ensemble, puisqu'elle se déroule dans leurs locaux. Avec Brice GOURDOL et Pauline COMBIER.

M. LEVY.- Vous avez donc travaillé la programmation avec la MJC, et pas uniquement organisé un accueil à la MJC. J'ai eu le document, il y a des choses plutôt intéressantes dans ce qui est proposé. Notamment ce que vous avez évoqué sur les gestes auprès de l'enfant.

Aussi, sur la question du visuel, on peut discuter. La parentalité, ce ne sont pas forcément les schémas classiques, un homme et une femme. Ce sont des points que vous n'avez pas forcément évoqués dans le document. Je vous pose la question, parce que je suis assez surpris.

À l'intérieur, il y a tout de même plusieurs points qui, à mon avis, ne relèvent pas de l'éducation populaire. Je pense que vous devriez peut-être reposer la question à la MJC.

Pour ma part, j'ai été assez surpris par certains points, par exemple l'éducation Montessori. Dans le 8^e très peu de crèches, voire pas du tout, travaillent sur l'éducation Montessori. De nombreuses familles du 8^e n'ont pas forcément les moyens de mettre leurs enfants dans l'éducation Montessori. Forcément, cela interpelle et pose un certain nombre de questions.

Il manque également, à travers ce document, le fait que ce n'est pas parce que l'on n'allait pas, que l'on ne prend pas son enfant sur le ventre ou qu'on ne le met pas dans une crèche Montessori que l'on est un mauvais parent.

Ce sont des choses sur lesquelles vous faites un « *one shot* », mais on sait que les opérations dites « de parentalité » s'inscrivent dans la durée, s'inscrivent dans le temps.

Comme c'était à la MJC Monplaisir je suis assez surpris, par exemple, que vous n'évoquiez pas les questions liées au numérique et aux

écrans. La question des écrans, notamment chez les bébés, est une question assez importante. Il existe des chaînes de télévision maintenant destinées aux bébés, ces points posent un certain nombre de questions. Aussi, la question du livre n'est pas non plus évoquée, pourtant à la MJC Monplaisir vous avez des ateliers « bébé ».

Un certain nombre de choses m'interrogent, donc.

Aussi, vous n'évoquez pas, mais je pense que vous allez le faire plus tard, l'égalité républicaine. Vous commencez sur le seul quartier Montplaisir, mais avez-vous prévu la même chose à Laennec, aux États-Unis ou à Mermoz, et dans quel cadre avez-vous prévu de le faire ?

Tout cela pose un certain nombre de questions et d'interrogations, sur lesquelles je serais assez intéressé de vous entendre, Madame l'Adjointe.

Merci.

Mme CHASTAN.- Je n'ai pas noté toutes vos questions, mais dans le désordre :

En effet, le numérique est un point intéressant. Justement, il était prévu à l'origine que Fréquence écoles intervienne sur un atelier « petite enfance et numériques » et aborde un axe assez intéressant. À savoir la sensibilisation à l'exposition aux écrans, mais aussi un volet positif c'est-à-dire comment, au contraire, on peut utiliser le numérique au sens large dans la pédagogie petite enfance. Malheureusement, au dernier moment, ils n'étaient plus disponibles, mais c'était pourtant bien prévu et je vous rejoins sur le fait que c'est très intéressant.

Sur le sujet du livre, on pourrait établir une large liste de thématiques qu'il aurait été intéressant de proposer et qui ne l'ont pas été. Mais il arrive un moment où il faut bien se limiter, ne serait-ce que budgétairement. Par ailleurs, il y avait un intérêt à ne pas aller sur des thématiques déjà proposées, comme vous le dites, comme les livres pour

bébés.

Ensuite, vous demandiez pourquoi Monplaisir et pas d'autres quartiers. Cette programmation est un *one shot*. Elle est là pour introduire, en tous les cas pour le moment, la future Maison de la parentalité, portée par la Ville de Lyon, qui se montera probablement dans ce quartier. Son rôle est donc plutôt de lancer le sujet. Peut-être qu'à terme, si les décisions se prennent dans ce sens et que les partenaires sont partants, cela pourra se faire ailleurs. Je n'en sais rien. Je ne peux pas le dire comme cela.

Y avait-il d'autres questions ? Il me semble que j'ai répondu à tout ... non, il reste le sujet de Montessori. Je pense que vous ne savez pas ce que sont les pédagogies Montessori. Il est vrai que des écoles se sont ouvertes et que des crèches sont indiquées comme « spécialisées Montessori ».

À la base, ce sont uniquement des pédagogies : une écrivaine a développé un ensemble de pédagogies, que n'importe qui peut créer chez lui, sans posséder de jouets « Montessori ». Attention, la méthode Montessori a été beaucoup reprise pour du marketing, pour des jouets, par exemple, mais c'est uniquement une pédagogie du quotidien. Très intéressante, par ailleurs.

M. LE MAIRE.- Merci.

Pour terminer mon propos liminaire, je voudrais très sincèrement remercier toutes les personnes qui ont contribué au bon déroulement du scrutin présidentiel. Les présidents et les présidentes des bureaux de vote, les assesseurs et les assesseuses, les scrutateurs et les scrutatrices, ainsi que les personnels de la mairie qui assistent chaque bureau de vote pour veiller au bon déroulement des opérations. Et, surtout, le service Élections qui réalise lors de chaque élection un travail fastidieux pour préparer ces scrutins.

Je voudrais aussi remercier et féliciter les habitants et les habitantes de notre arrondissement pour leur mobilisation. Tant au premier

tour, avec un taux de participation de 77,24 %, qu'au second tour, pour faire barrage à l'extrême droite, avec un taux de participation de 70,42 %.

Ce vote barrage a rejeté la haine, la division, le racisme, la xénophobie et le projet prôné et voulu par l'extrême droite en France. Les scores, quand on les analyse, en témoignent. Ce vote n'a pour autant, et à aucun moment, validé la politique menée depuis cinq ans et proposée pour les cinq années à venir par le nouveau président de la République. Nous combattons tout ce qui, dans cette politique, sera néfaste socialement et écologiquement. Ce combat, nous avons d'ores et déjà commencé de le mener dans le cadre de la campagne en cours des législatives.

J'en ai terminé pour mon propos liminaire. Y a-t-il des demandes d'intervention préalables ? Madame BACHA-HIMEUR, puis Monsieur MOURIER.

Madame BACHA-HIMEUR, je vous cède la parole.

Mme BACHA-HIMEUR.- Bonsoir à toutes et à tous, merci Monsieur le Maire.

Simplement pour vous féliciter pour le travail accompli sur le Territoire zéro chômeur. Vous avez compris que c'est une chose à laquelle je suis très attentive. Le calendrier avance, je trouve cela fantastique et je tenais à saluer ce travail réalisé par les équipes.

C'était mon propos, je laisse la parole à mes collègues.

Merci.

M. LE MAIRE.- Je vous en remercie chaleureusement.

Monsieur MOURIER.

(Arrivée de M. PESCHE à 19 heures 26).

M. MOURIER.- Monsieur le Maire, chers collègues.

Tout d'abord, le groupe Lyon en commun prendra part à la révision du règlement intérieur que vous proposez.

Je voulais revenir également sur cette séquence électorale présidentielle qui est désormais derrière nous. Le groupe Lyon en commun du 8^e arrondissement se joint à vous, Monsieur le Maire, dans vos vœux de remerciement des citoyens, présidents, scrutateurs et assesseurs, ainsi que de l'ensemble des fonctionnaires de la Ville qui se sont engagés pour la bonne tenue des élections présidentielles et qui devront se retrouver dès les 12 et 19 juin à la tâche pour les élections législatives. Qu'ils en soient ici remerciés.

L'issue des élections présidentielles est pour nous un révélateur de la situation politique du pays. Nous entrons désormais dans une nouvelle ère, celle du tripartisme. Trois blocs s'affrontent désormais. Le « chacun pour soi » méprisant et libéral d'Emmanuel MACRON, la droite financière et antisociale. Le « chacun chez soi » nationaliste, xénophobe et antirépublicain de Mme Le Pen.

Et le tiers état de l'union populaire, porté par Jean-Luc MÉLENCHON (je suis ravi que cela vous fasse rire, Madame BACHA-HIMEUR), avec ses différentes propositions de transformations sociales et écologiques : taxe sur la spéculation, revalorisation des salaires, retraite à 60 ans, la règle verte, la planification écologique, et surtout un développement du service public sur tous les territoires. Aussi, faire de la santé, de l'éducation, de la culture et de la solidarité des priorités inconditionnelles.

J'en viens à la situation politique à Lyon.

En 2020 Lyon en commun, fédération populaire rassemblant des acteurs syndicaux, culturels et associatifs aux valeurs communes de gauche, préfigurait déjà l'Union populaire. Nous voyons les deux forces arriver en tête à un niveau équivalent : la République En Marche et l'Union populaire.

Mais nous avons surtout constaté que les quartiers populaires, les primo votants ou les classes sociales victimes de la politique

néolibérale du président Macron se sont mobilisés pour s'exprimer en faveur de plus de justice sociale, de plus d'efficacité du service public, pour toutes et tous, mais surtout pour nos concitoyens les plus en difficulté.

C'est dans ce cadre que Lyon en commun, première force de gauche à Lyon, organisera son action de transformation sociale, démocratique et écologique, à la fois dans et hors des institutions. À travers, par exemple, il y a quelques jours, la mobilisation du 1er mai, qui consacre un siècle et demi de conquêtes sociales.

Dans une république laïque, démocratique et sociale, nous considérons que l'échelon local est un contre-pouvoir essentiel. Soit pour s'adapter soit, vous l'avez rappelé, pour combattre la politique gouvernementale quand elle est néfaste.

Alors, vous nous trouverez toujours à vos côtés pour défendre les services publics de proximité et leur accès. Comme l'accès à la culture, aujourd'hui menacée par une baisse des subventions de l'actuel président de Région. Cette attaque en règle contre l'ensemble du secteur de la culture survient au moment où l'extrême droite est aux portes du pouvoir en France. Donc, en lieu et place d'un Puy du Fou auvergnat, nous préférons une politique locale, culturelle, populaire, accessible et émancipatrice.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci. Y a-t-il d'autres remarques ?

Monsieur LÉVY.

M. LEVY.- Monsieur le Maire, chers collègues.

Merci, Monsieur MOURIER, pour ce moment de distraction.

Dans un premier temps, à mon tour j'aurais souhaité remercier les assesseurs, scrutateurs et personnels de mairie qui, dans des circonstances difficiles, ont fait en sorte que ces élections se déroulent bien. Et elles se sont, je crois, bien déroulées dans notre arrondissement, qu'ils en soient donc vivement remerciés.

Pour ma part, je ne ferai pas de conclusions politiques locales à un scrutin national, il me semble que ce sont deux scrutins complètement différents. Même ceux qui expliquaient que depuis deux ans Lyon était devenue un laboratoire national en ont été pour leurs frais.

Je vous rejoins sur la mobilisation des électeurs, comme vous je préfère un arrondissement avec 75 % de participation plutôt qu'un arrondissement avec 75 % d'abstention, avec les erreurs que cela peut commettre. Je vous remercie.

1. Adoption du procès-verbal du 15 mars 2022

M. LE MAIRE.- Nous allons entamer notre ordre du jour par le vote du PV de la séance du 15 mars dernier.

Y a-t-il des remarques sur ce PV ? (*Non*).

En l'absence de remarques, je le mets au vote. Qui est contre ? (*Personne*). Qui s'abstient ? (*Personne*).

Le procès-verbal du conseil d'arrondissement du 15 mars 2022 est adopté à l'unanimité, merci.

Je passe la parole à Valérie ROCH pour le compte administratif de l'exercice 2021.

2. Compte administratif exercice 2021

Mme ROCH.- Merci, Monsieur le Maire. Bonjour Mesdames et Messieurs.

Notre assemblée doit se prononcer sur le compte administratif relatif à l'exercice 2021 :

- ✓ Le total des recettes, pour l'année 2021, s'élève à 995 019,73 €, et les dépenses à 807 548,84 € ;

- ✓ Il en résulte un excédent brut d'un montant de 187 470,89 € ;
- ✓ Les restes à réaliser, qui correspondent à des commandes relevant de l'exercice de la même année, s'élèvent à 111 453,52 €, soit un excédent net de 76 017,37 € ;
- ✓ Les dépenses les plus importantes de l'arrondissement se retrouvent pour 28 % dans les dépenses d'électricité et de gaz ;
- ✓ Les dépenses d'alimentation représentent 14 % des dépenses de la mairie, principalement dans les crèches ;
- ✓ Les dépenses de maintenance constituent une part importante des dépenses de la mairie.

Ainsi, ce solde de 76 000 € sera reporté sur l'exercice 2022.

Au-delà de la réaffectation de l'excédent 2021, je souhaitais profiter de cet échange pour faire un focus sur les nouvelles orientations de notre politique budgétaire, tant pour les achats que pour les actions développées au sein de notre exécutif.

En effet, depuis notre arrivée, le travail est intense avec les services de la mairie du 8^e et de la mairie de Lyon, afin de réorienter la pertinence de nos achats. Je tiens ici à remercier tout particulièrement Catherine et Delphine, du service comptable achats et services généraux, encadrées par notre DGS Mme BOGNER et le cabinet tout entier, avec qui nous remettons à plat notre politique d'achat.

Ceci afin de s'orienter vers des produits responsables, tant en matière de transition écologique que sociale et économique. Croyez-le, c'est un travail journalier afin de rechercher le bon produit, la bonne prestation, et être en adéquation avec nos valeurs tout en assurant une juste dépense.

Je souhaitais vous faire part de quelques améliorations significatives réalisées au sein de la mairie depuis août 2020 :

- ✓ Pour ce qui est des animations proposées, le colis senior, de

la fin de l'année 2021, a été composé exclusivement de produits régionaux et issus de l'agriculture biologique ;

- ✓ Des rencontres avec les producteurs et les personnes âgées ont été organisées dans divers lieux de l'arrondissement, et les déplacements des personnes en difficulté ont été assurés à vélo, grâce à la prestation du Carrosse de Vincent ;
- ✓ Le marché de Noël, et plus récemment le marché du végétal, organisé sur la place devant la Maison de la danse, ont été l'occasion de promouvoir des artisans, commerçants et prestataires partageant cette envie de préserver notre planète. En proposant des produits recyclés à faible impact environnemental, de seconde main, etc. Ces microentreprises sont accompagnées par Les Boucles de Ronalpia, qui privilégient l'économie circulaire et solidaire.

Pour ce qui est des achats de produits réalisés par la mairie, nous pouvons citer :

- ✓ L'arrêt de nos achats de bouteilles d'eau en plastique, pour passer aux carafes en verre et aux gourdes fabriquées en France ;
- ✓ Le choix des traiteurs est fait auprès d'artisans de l'arrondissement, en produits bio et locaux, dès que cela est possible ;
- ✓ Les boissons et aliments offerts à l'occasion de réunions ou manifestations diverses sont achetés auprès de commerçants de l'arrondissement, majoritairement en produits bio et issus du commerce équitable ;
- ✓ Nos achats de fleurs sont réalisés avec des produits français, voire régionaux, et nous privilégions le plus souvent possible des compositions qui peuvent être replantées dans les jardins.

Du côté des investissements, nous avons également modifié nos choix :

- ✓ Par exemple, lors du renouvellement d'un barnum nous avons opté pour un produit 100% français, auprès de la société Vitabri, fabricant basé à Besançon ;
- ✓ Depuis quelques semaines, notre mairie est chauffée par du biogaz, comme le sont 37 autres équipements de la ville dont l'école Simone Signoret, la crèche Weil et la Maison de la danse dans le 8^e ;
- ✓ Comme vous le savez déjà, au fur et à mesure des nouveaux marchés la Ville de Lyon met en application tous ces leviers en faveur de la transition écologique et sociale du territoire au travers du SPASER (Schéma de Promotion des Achats Socialement et Écologiquement Responsables). Le marché des cantines scolaires, récemment adopté, en est une parfaite illustration ;
- ✓ Notre budget des illuminations de fin d'année est réorienté afin de permettre d'autres animations au sein de chaque quartier, en s'appuyant sur les actions faites par les habitants *via* les Conseils de quartier, les centres sociaux, les MJC ou les associations. À cette fin, nous souhaitons cesser le financement d'actions ayant un impact négatif sur l'environnement ;
- ✓ Il est également primordial de permettre aux commerçants d'être acteurs de ces moments festifs, en les aidant concrètement sur certains projets. Par exemple, l'association des commerçants du quartier Grand Trou-Moulin à vent a déposé différents projets pour l'animation du quartier auprès de la Ville de Lyon, appuyé par nos chargés de mission du cabinet du 8^e ;
- ✓ Il en est de même pour les commerçants de Mermoz et des

États-Unis, qui sont accompagnés dans une démarche similaire dans le but d'améliorer le fonctionnement de leurs associations respectives, afin que des demandes de subventions soient faites auprès de la mairie centrale.

Le budget 2022, c'est également mettre des moyens plus importants pour soutenir les associations, afin de créer des animations de quartier.

Voici quelques exemples :

- ✓ Nous allons renouveler l'opération « Place à l'été » aux États-Unis. Le but est de proposer des animations tous les jours de juillet et août, de 17h à 21h, avec des animateurs de la MJC du centre social, sur la base des propositions des habitants, avec l'attribution d'un budget de 2 000 € ;
- ✓ Devant le succès de cette opération, nous lançons la même animation « Place à l'été » à Mermoz, avec un budget de 3 000 € ;
- ✓ Un chantier participatif va être mis en place afin de fabriquer du mobilier urbain avec des jeunes du quartier. Tout cela financé sur notre budget investissement à hauteur de 3 000 € ;
- ✓ Dans le cadre de « Tout l'monde dehors », c'est une nouvelle programmation, très élargie, notamment du 1er au 9 juillet avec « Jazz sur la route de Vienne », que nous aidons à hauteur de 2 000 €, en complément du financement de la Ville. ;
- ✓ Enfin, je ne peux conclure cette liste des actions les plus significatives sans citer le lancement, depuis 2021, de notre magazine d'information du 8^e arrondissement, « Le grand 8 ». Il est tiré à 45 000 exemplaires et distribué dans les boîtes aux lettres des habitantes et habitants du 8^e. Trois

fois par an, il retrace avec brio les actions faites et à venir de tous les acteurs de nos différents quartiers. Tout ce magnifique travail de composition et de rédaction est réalisé grâce à notre chargée de communication Élise AMAR, aidée dans cette tâche par notre cabinet composé de Sonia BEN ALI, Ilytie PIROIT, Elise DEHEDIN, Malika HAJJI et Marie SEGURA, que je souhaite remercier tout particulièrement ce soir.

Vous l'aurez compris, notre budget d'arrondissement va bien au-delà de l'aspect comptable, car il est le reflet de nos différentes actions et de nos souhaits de faire évoluer notre arrondissement, pour le bien-être général de nous toutes et tous habitantes, habitants, mais aussi des personnes travaillant dans notre bel arrondissement.

Ainsi, si ces dispositions sur le compte administratif 2021 vous agréent, je vous prie, Mesdames et Messieurs, de l'approuver.

M. LE MAIRE.- Merci. Avez-vous des remarques ou questions sur le sujet ?

Monsieur LÉVY.

M. LEVY.- Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames et Messieurs.

Tout d'abord, nous avons eu du mal à retrouver nos petits dans les documents. Des tableaux synthétiques sont disponibles sur l'intranet, ensuite il faut aller chercher dans le rapport du Conseil municipal, dans les annexes, pour essayer de retrouver ses petits. Je ne vous cache pas que cela a été compliqué, mais on y est arrivés. Si on pouvait avoir tout dans un même rapport pour l'année prochaine, cela faciliterait la lecture.

Je n'y connais pas forcément grand-chose en compte administratif, mais deux ou trois chiffres m'interpellent, sur lesquels on aurait souhaité, Madame l'Adjointe, avoir votre éclairage.

Si ma mémoire est bonne, en 2020 nous avons laissé un compte administratif avec un excédent de 152 707 €. Or, parmi les chiffres que vous avez évoqués à l'instant, il y a maintenant un excédent de 76 017 €. Ce qui veut dire, en théorie, que si on enlève les reports vous avez dépensé quasiment la moitié de l'excédent que nous avons laissé. Pour autant, à la lecture de ce que vous avez exposé, on n'arrive pas bien à comprendre sur quelle nature de dépenses ou sur quel contexte vous avez été amenés à dépenser 70 000 € de ce que vous aviez déjà en caisse et de ce qui est attribué par le contribuable.

Par exemple, il y a une ligne que l'on n'a pas comprise, et que l'on regarde de temps en temps, qui s'appelle la ligne « fêtes et cérémonies ». Sur cette ligne, si ma lecture du budget est bonne, sachant qu'il s'agissait d'une année avec un double confinement, le total est de 53 020 €. Ce qui est tout de même beaucoup, même si vous aviez annoncé un montant initial plus important, mais je pense que personne ne pouvait prévoir ces confinements.

Je voulais comprendre comment, en une période telle que celle-là, on peut avoir pour 53 000 € de fêtes et cérémonies dans l'arrondissement. Il y a peut-être d'autres choses, comme en 2020 qui a connu un double scrutin, avec des plateaux-repas, à l'époque, pour tout le monde. Il y avait des plateaux-repas pour les assesseurs et autres, et il me semble que c'est pris sur cette ligne fonctionnelle. Mais en 2021 il n'y avait, à mon sens, pas d'élections ?

Mme ROCH.- Il y a eu les élections régionales.

M. LEVY.- Tout à fait, pour autant j'aimerais comprendre le montant de cette enveloppe. Vous n'êtes pas obligée de répondre tout de suite, mais vous aviez un excédent de 150 000 €, que l'on ne retrouve plus aujourd'hui. *A priori* vous avez consommé 76 000 €, soit la moitié de cette enveloppe excédentaire. On craint donc que l'année suivante il n'y ait plus du tout d'excédent. On voulait comprendre cette lecture.

Je vous remercie.

Mme ROCH.- En effet, l'excédent a diminué parce que l'on a été en capacité de faire des animations supplémentaires. Par rapport aux autres années, on avait besoin de retrouver un certain nombre d'activités, ce qui a été le cas. En effet, le budget a été consommé, et c'est tant mieux parce que les finances de la mairie se veulent être en équilibre. Les excédents doivent bien être consommés, un jour ou l'autre, tout au long des projets que nous menons. Personnellement, cela ne me choque pas.

M. LE MAIRE.- Madame BACHA-HIMEUR.

Mme BACHA-HIMEUR.- Madame l'Adjointe, Monsieur le Maire.

On ne reproche pas les excédents, mais concrètement il a fallu que l'on aille dans le Conseil municipal pour trouver les annexes, et on aimerait davantage de détails, peut-être pour le prochain Conseil d'arrondissement. On avait pour habitude d'avoir le détail ligne par ligne, pour les crèches, par exemple. Ici, vous nous avez fait des masses, et dans ces masses on n'arrive pas à détailler.

Vous dites que cela ne vous choque pas, peut-être, mais si on pouvait juste avoir le détail pour la prochaine fois. Car on a finalement dû consulter le compte administratif macro, qu'il est difficile de rapporter à l'échelle de l'arrondissement. Cela ne vous choque pas, peut-être que ce n'est pas choquant, et si on avait plus de détails on vous dirait en effet que cela ne nous choque pas non plus.

Mme ROCH.- Quoi qu'il en soit, aujourd'hui nous votons uniquement le report de l'excédent 2021. Nous aurons, lors du prochain Conseil d'Arrondissement de juin, l'occasion de vous donner les dépenses complémentaires.

Mme BACHA-HIMEUR.- Non, Madame l'Adjointe, on vote le compte administratif, ce n'est pas le report que nous votons, je suis

désolée. C'est pour cela que l'on demande des détails aujourd'hui, parce que ce n'est pas le report que nous votons, nous votons le compte.

Mme ROCH.- C'est bien le compte, excusez-moi. Quoi qu'il en soit, des augmentations ont déjà été précisées dans le document, au niveau des consommations.

Madame FERRARI.

Mme FERRARI.- Une explication de vote, puisque l'on allait également prendre la parole sur le fait que l'on n'avait pas trouvé le détail. Comme on ne l'a pas étudié, on s'abstiendra cette fois.

Merci beaucoup.

Mme ROCH.- Merci.

M. LE MAIRE.- Il semble que j'ai oublié de sortir de la salle, donc je vais vous laisser finir la discussion.

Mme ROCH.- Nous allons donc procéder au vote, s'il n'y a pas d'autres d'interventions ? (*Non*).

Qui est contre ? (*Personne*). Qui s'abstient ? (*Groupes Pour Lyon et Progressistes et républicains*). (*Déport d'Olivier BERZANE*).

Adopté à la majorité, Merci.

Monsieur le Maire, vous pouvez revenir.

M. LE MAIRE.- Toutes mes excuses pour cet oubli, j'étais concentré sur le budget.

Nous allons donc passer au volet « Emploi, insertion, artisanat », je passe la parole à Claire PERRIN pour la délibération 3897, avec un déport de Fanny DEL.

2. Programmation financière 2022 au titre de la politique emploi et insertion professionnelle – Attribution de subventions de fonctionnement à différentes structures pour un montant total de 518 060 € - Direction du Développement Territorial

Mme PERRIN.- Merci.

Cette délibération porte sur la programmation emploi insertion 2022 et le financement par subvention de fonctionnement de plusieurs actions tournées vers l'insertion et l'emploi.

Nous avons déjà eu des délibérations puisque cela été délibéré deux fois en 2021. Il s'agit, pour les structures insertion et emploi, de proposer à la Ville de Lyon des initiatives pour améliorer les perspectives professionnelles de tous. Évidemment, ces initiatives doivent s'inscrire dans un des axes de la politique insertion de la Ville, qui sont, pour rappel :

- L' « Aller vers » ;
- La mise en activité professionnelle ;
- La levée des freins à l'employabilité ;
- L'insertion professionnelle dans les métiers de la transition écologique et sociale ;
- L'égalité professionnelle et la lutte contre les discriminations.

Je voudrais vous donner quelques chiffres pour notre arrondissement : le nombre de chômeurs baisse de 7% en 2021, là où il baisse de 9% sur le reste de la Ville de Lyon. Il est actuellement à 11,5 %.

Le 8^e arrondissement continue malgré tout d'enregistrer de nouveaux demandeurs d'emploi en 2021, alors que le taux d'enregistrement est négatif sur le reste de la Métropole.

Et, surtout, l'analyse des métiers les plus recherchés par les demandeurs d'emploi sur le 8^e montre un fossé avec les offres disponibles sur le territoire. Nous avons un problème d'offre et de demande.

Il s'agit donc, par la programmation insertion emploi, de couvrir le plus large spectre possible d'actions d'insertion et de retour vers la formation, également de toucher le plus large public possible.

Pour ce qui est des propositions qui ont été faites, elles ne sont pas toutes nouvelles, vous avez pu en retrouver qui existaient déjà l'année passée. Évidemment, ces choix sont reportés s'il y a toujours un public utile et s'il est nécessaire de maintenir ces actions. Le choix de ces actions a été fait de manière concertée avec la Ville, avec l'appui de la MMIE, de l'action locale, de l'association ALLIES. Également, pour cette fois, de l'École de la seconde chance, pour la première année, en tenant compte également des retours des antennes sur le territoire qui ont émis des demandes par le biais des Conseils d'insertion d'arrondissement en 2021 et 2022. On est donc sur une réflexion concertée.

La programmation 2022 comporte cette année 34 initiatives (il y en avait 36 l'an passé), financées pour un montant de 518 000,060 €, soit 53 % portés par le budget insertion et emploi et 47 % au titre la politique de la Ville, dans le cadre du contrat de ville.

Pour les actions spécifiques dans le 8^e, nous parlons de 87 650 € tournés vers la Régie Euréqua, le CIDFF et REED, mais les partenaires emploi pourront évidemment se tourner aussi vers les actions marquées « Tout Lyon », puisque nous ne sommes pas spécifiquement inscrits sur les actions du 8^e.

Je vous propose donc, si ces dispositions recueillent votre agrément, d'adopter ces décisions.

M. LE MAIRE.- Merci.

Y a-t-il des questions ou remarques ?

Madame EVA.

Mme EVA.- Monsieur le Maire, chers collègues.

Serait-il possible, pour le prochain Conseil d'arrondissement,

d'avoir les chiffres détaillés de la situation de l'emploi dans le 8^e, notamment sur les différentes catégories A, B et C ? Puisque avez dit que l'on était à 7 % de demandeurs d'emploi, notamment sur les quartiers prioritaires ? Il serait intéressant d'avoir les chiffres de l'évolution de l'emploi dans ces quartiers et, d'une façon globale, dans l'arrondissement.

Mme PERRIN.- Pour ne pas attendre le prochain Conseil d'arrondissement, et même si les chiffres datent un peu, j'espère que je pourrai rapidement vous fournir les chiffres de mars 2022. Pour l'instant les chiffres de décembre 2021 sont accessibles à tous sur un site de Pôle emploi qui s'appelle « Observatoire emploi ARA », que je peux vous transmettre par ailleurs.

Mme EVA.- Il est en effet intéressant d'avoir les chiffres de mars.

Mme PERRIN.- Exactement, sachant que les données spécifiques QPV ne sont pas disponibles sur ce site, je peux donc vous les transmettre par ailleurs.

Mme EVA.- Très bien, merci.

M. LE MAIRE.- Merci.

Je mets ce rapport au vote. Qui est contre ? (*Personne*). Qui s'abstient ? (*Personne*). (*Déport de Mme DEL*).

Adopté à l'unanimité, merci.

Madame PERRIN, je vous laisse la parole pour la délibération 3933 sur les illuminations 2021.

Madame DEL, vous pouvez revenir.

3. Illuminations 2021 – Attribution de subventions complémentaires pour un montant de 37 463 € - Direction de l'Économie, du Commerce et de l'Artisanat

Mme PERRIN.- Merci.

Cette délibération porte sur le remboursement du restant dû aux associations de commerçants ayant réalisé des illuminations sur la période du 19 novembre 2021 au 9 janvier 2022. Un premier versement avait déjà eu lieu sous forme d'avance, donc en amont des illuminations. La Ville va donc s'acquitter du complément, calculé sur facture acquittée par les associations.

Pour le 8^e, seule l'association de l'UCAM avait utilisé ce dispositif l'an passé, avec une avance de 13 387 € sur une facture finale de 23 378 €, le versement complémentaire sera de 580 €.

La subvention totale est donc de 60 % de la facture.

Si cette disposition recueille votre agrément, je vous propose, Mesdames et Messieurs, d'adopter cette décision.

M. LE MAIRE.- Merci.

Y a-t-il des questions ? (*Non*).

Je mets ce rapport au vote. Qui est contre ? (*Personne*). Qui s'abstient ? (*Personne*).

Adopté à l'unanimité, merci.

Je passe la parole à Fanny DEL pour la délibération 4012 sur l'approbation de l'autorisation de signature d'un avenant à la convention-cadre entre la Ville et l'association Ethic Étapes.

4. Approbation et autorisation de signature d'un avenant à la convention-cadre 2016-2022 entre la Ville de Lyon et l'association Ethic Étapes – Centre international de séjour de Lyon (CISL), sise 103 boulevard des États-Unis à Lyon 8^e – Direction du développement Territorial

Mme DEL.- Merci, Monsieur le Maire.

Cette délibération vise à approuver la signature d'un avenant à la convention entre la Ville de Lyon et le CISL, qui permet d'étendre la durée de convention jusqu'à 2023. Cette convention a été signée en 2016 et s'étendait initialement jusqu'en 2020. Elle avait déjà été prolongée d'une année, du fait de la pandémie et des conséquences de celle-ci sur les établissements d'accueil, comme le CISL, qui ont évidemment été impactés par la situation sanitaire.

Le CISL, pour rappel, n'est pas un établissement comme les autres. Il accueille notamment, et depuis de nombreuses années, des femmes victimes de violences intrafamiliales, des enfants en difficulté ou des personnes porteuses de handicap. L'établissement est par ailleurs inscrit dans une démarche écoresponsable et a acquis le label « Lyon Ville Équitable et Durable » dès 2012.

C'est pour ces raisons que la Ville de Lyon a établi une convention d'occupation temporaire du domaine public avec le CISL et qu'elle a fixé, pour la première année, le montant de la redevance annuelle à 30 000 €, la valorisation des locaux mis à disposition étant établie à 385 000 €.

Aussi, chers élus, je vous demande d'adopter ce soir cette délibération.

M. LE MAIRE.- Merci. Y a-t-il des questions ?

Monsieur LÉVY.

M. LEVY.- Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames et Messieurs.

L'année dernière vous nous aviez promis et juré que ce serait un an du fait du COVID, comme vous l'avez dit dans votre exposé. Ici, nous pourrons partir sur une durée de conventionnement beaucoup plus importante. En effet, la période liée à la crise sanitaire était assez compliquée, de fait il y avait eu une délibération qui exonérait l'association

de la redevance que vous avez évoquée. Il me semblait même que cette exonération était renouvelée pour cette année, mais *a priori* j'ai dû voir cela ailleurs.

Vous avez eu un an, finalement, pour travailler avec l'association, qui bien sûr est indépendante et élabore son projet associatif. Vous avez eu un an pour travailler sur la reconduction de la convention. De fait, pour quelle raison ne repartez-vous pas sur un conventionnement d'une durée de trois ou quatre ans ? Puisque, comme vous le savez, cette structure a aussi un certain nombre de dépenses d'investissement à effectuer. Si elle n'a pas de visibilité et d'action, une action qui lui permette d'obtenir des prêts bancaires sur le long terme, elle ne pourra pas engager ces petites dépenses d'investissement. On voulait comprendre pour quelles raisons vous ne partez pas sur une durée plus longue ? En espérant que tout cela ne préfigure pas autre chose, c'est-à-dire un arrêt du conventionnement avec l'association CISL-Éthique Étapes qui, vous l'avez évoqué vous-même, remplit un certain nombre d'objectifs, environnementaux notamment. Je pense aussi aux objectifs et à l'agrément de l'Éducation nationale, qui est extrêmement important.

Je m'inquiète du signe que vous donnez en ne faisant que des conventionnements d'un an.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Je vais essayer de vous rassurer.

Du CISL, vous connaissiez très bien son ancien directeur, qui a pris sa retraite, au milieu de la crise COVID. Un nouveau directeur avait été recruté, venant de Bretagne, de mémoire, qui finalement a dû repartir là d'où il venait au bout de trois mois, pour des raisons personnelles et familiales. Il a fallu recruter quelqu'un d'autre. Une nouvelle directrice a donc été recrutée, Mme Line DIQUATTRO, qui effectue un travail assez fantastique depuis son arrivée sur le CISL.

Le CISL a traversé une situation assez critique pendant la

crise du COVID qui a mis à mal, de manière significative, ses finances. Période durant laquelle on a essayé de le soutenir par les exonérations vous avez évoquées, puisqu'aujourd'hui le CISL est finalement subventionné à hauteur de 90% du prix du loyer du bâtiment qu'il occupe.

Cette association a une activité hôtelière, mais pas une activité hôtelière comme les autres puisqu'elle a une vocation sociale. Le CISL a donc retravaillé à une proposition de projet social, qui nous a semblé insuffisante. On a donc discuté avec eux de cette question. On a souhaité, à la suite d'un précédent Conseil d'administration il y a quelques semaines, auquel j'ai participé, et à une présentation des comptes en 2021, y voir un peu plus clair sur la solidité financière du CISL. En regard, notamment, du PGE qu'ils avaient souscrit pendant la crise COVID auprès de l'État, dont les échéances de remboursement arrivent en ce moment. Cela a conduit à une discussion sous forme d'un audit des comptes avec la Ville de Lyon, pour nous assurer de cela, également pour traiter les questions juridiques, de façon que l'on ne puisse pas se voir reprocher de subventionner une activité commerciale hôtelière.

En effet, cela reste malgré tout une activité hôtelière. D'où l'importance du volet social et de s'assurer que notre subventionnement contribue bien à cette part sociale d'activité du CISL, qu'ils décrivent insuffisamment dans leur projet.

On retravaille donc avec eux et on se redonne un temps, c'est ce qui a été convenu lors du Conseil d'administration. D'où le renouvellement d'une année pour avancer sur la structuration de ce projet social. Par exemple, la dernière fois que j'y suis allé, une quinzaine de familles d'Ukrainiens étaient hébergées au CISL, cela fait partie de cette vocation sociale.

On s'est retrouvés un soir en mairie ici avec une famille de neuf personnes, dont deux jumeaux de 10 mois, qui étaient à la rue parce qu'ils venaient d'être expulsés. J'ai sollicité le CISL pour les loger pour une

nuit, ce qu'ils ont accepté de faire bien volontiers, dans la mesure où ils avaient de la place.

La volonté est donc bien de leur redonner une vision pluriannuelle sur une prochaine convention. On a convenu de repartir sur cette année de travail commun pour, quand on se reverra à cette même période l'an prochain, leur donner une visibilité pluriannuelle.

M. LEVY.- C'est un équipement auquel on tient. Si la Ville continue à faire uniquement des prolongations d'un an, cela va indirectement fragiliser la structure, voire son agrément Éducation nationale n'existera plus. On connaît les devenirs et la transformation qui a été faite, notamment de l'auberge de jeunesse dans le 5^e arrondissement. Si demain le CISL perd son agrément Éducation nationale, cela veut dire qu'à Lyon on n'aura plus de structure permettant d'accueillir des classes dans un cadre aussi sécurisé et rassurant. Puisque quand vous accueillez une classe, vous ne pouvez pas vous permettre, si vous avez des chambres vides, de mettre d'autres personnes, d'autres adultes, quels qu'ils soient, au milieu. Cela nécessite donc de bloquer une aile complète du bâtiment.

Il faut garantir la pérennité de la structure qui, comme vous le savez, a trois catégories d'activités, essentiellement basées sur les salles de restauration et bien sûr l'hébergement.

Une question se pose également, celle de la fiscalisation de l'hébergement, qui doit être travaillée avec indulgence du côté de la Ville, parce qu'il est important de conserver une gestion associative d'économie sociale et solidaire sur ce bâtiment.

On ne voudrait pas que demain, au détour de je ne sais quel appel d'offres, on se retrouve avec une association qui est remerciée et avec je ne sais quoi pour gérer le bâtiment. Ce bâtiment est important, il donne aussi un signe sur le quartier des États-Unis. Il est également important d'apporter une mixité de public, du tourisme ou autre sur ce quartier.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- On n'a pas lancé d'appel d'offres. Encore une fois, on discute bien avec la structure en place, on prend en compte les difficultés. On avait aussi quelques questionnements sur l'ouverture sur le quartier du CISL, sur la vie dans le quartier, mais je note que cette nouvelle directrice réalise un travail d'ouverture sur les structures du quartier tout à fait intéressant.

On était invités vendredi à l'inauguration de la fresque du container, qu'ont réalisée les enfants du centre social États-Unis. Elle participe à la préparation des fêtes du 13 juillet sur le quartier Mermoz. Elle intègre pleinement le CISL dans cette logique de travail d'ouverture et de lien social avec le quartier.

À ce stade, il n'y a donc pas d'inquiétude à avoir, mais c'est normal. On a convenu avec eux de ce temps nécessaire pour continuer à travailler et à avancer ensemble, pour avoir justement une structure qui redevienne solide et pérenne et qu'ils puissent travailler dans la durée.

Je mets ce rapport aux voix. Qui est contre ? (*Personne*). Qui s'abstient (*Personne*).

Adopté à l'unanimité, merci.

Madame DEL, je vous redonne la parole pour la délibération 3919 sur l'attribution de subventions pour la programmation de la première édition du festival « Entre Rhône et Saône ».

5. Attribution de subventions pour la programmation de la première édition du festival « Entre Rhône et Saône », du 1^{er} au 3 juillet 2022 – Approbation de conventions – Direction des Évènements et Animation

Mme DEL.- Merci, Monsieur le Maire.

La délibération porte le numéro 3919, donc en tant

qu'adjoins à l'égalité femmes-hommes j'en profite pour vous rappeler que ce numéro est celui à composer, ou à recommander, en cas de violences conjugales ou de violences intrafamiliales.

Cette parenthèse étant fermée, je reviens sur l'objet de la délibération d'attribution de subventions que nous allons étudier ce soir, et qui porte sur le festival « Entre Rhône et Saône ».

Ce festival, qui se déroulera pour la première fois cette année entre le 1^{er} et le 3 juillet, est né de la volonté du maire de la Ville de Lyon et de l'exécutif actuel de créer un événement festif et responsable, qui mettra l'eau au centre de nos préoccupations.

Cet événement sera festif, car en ce premier week-end de juillet se tiendra notamment une parade. Ce sera l'occasion de jouer à des jeux, de participer à des événements culturels dans tous les arrondissements de la Ville de Lyon.

Il sera responsable, car le festival met en avant cette ressource essentielle qu'est l'eau. Il s'agit bien d'être responsable lorsque l'on parle de l'eau, puisque l'accès à l'eau potable et à l'assainissement est reconnu comme un droit de l'homme depuis 2010. Malgré cela, plus de deux milliards de personnes n'ont toujours pas accès à une eau potable et saine dans le monde. À Lyon, on ne sait que trop bien, par ailleurs, que 90 % des risques naturels ... que comme pour beaucoup de villes dans le monde, l'eau est une source de catastrophes naturelles majeures.

Une présentation aurait dû vous être partagée en amont, mais je crois que cela n'a pas été fait. 136 projets ont été reçus dans le cadre de cet appel à projets, dont des acteurs du 8^e, je vais y revenir.

Cet appel à projets a été partagé largement dans le 8^e, notamment dans le cadre du CICA, afin que les acteurs associatifs aient toute connaissance de cet appel à projets et puissent s'y investir. L'association DA TI SENI a d'ailleurs bénéficié et bénéficie, si nous le votons, d'une subvention de 2 000 €.

Le 8^e arrondissement est le seul qui ne touche ni le Rhône ni la Saône, et l'originalité de la proposition de l'association DA TI SENI est de proposer un goûter et des événements culturels qui auront lieu à la station Jet d'Eau (cela ne s'invente pas), pour mobiliser les habitants et les habitantes de notre arrondissement autour de cette problématique qu'est l'eau, dans ce quartier qui porte bien son nom.

Un goûter sera organisé et des chants seront chantés par les femmes de l'association. Elles sensibiliseront également à la problématique de l'eau dans d'autres pays du monde.

La délibération détaille relativement bien l'ensemble des activités qui seront proposées, dont la parade. Je serai heureuse de pouvoir répondre à vos questions si vous en avez. (*Aucune question n'est formulée*).

Si ce n'est pas le cas, je vous invite donc à voter cette délibération.

M. LE MAIRE.- Merci. Avez-vous des questions ou des remarques ? (*Non*).

Je vous invite alors toutes et tous à acheter, à vous procurer ou à aller chercher dans des récup' de beaux vêtements de couleur orange. En effet, chaque arrondissement aura une couleur pour la parade et le défilé, avec nombre d'enfants bien entendu, mais les adultes sont les bienvenus. Le tirage au sort nous a attribué la couleur orange, donc tous en orange pour cette belle fête de l'Eau. Même l'opposition peut participer, et j'ai hâte de vous voir dans une belle tenue orange (*Rires*).

Mme BACHA-HIMEUR.- J'ai hâte également de voir les verts en orange. (*Rires*).

M. LE MAIRE.- On espérait qu'au tirage au sort le 2^e arrondissement tire le vert, ce qu'ils craignaient beaucoup, mais cela ne s'est pas produit. Cela nous amusait beaucoup par avance (*Rires*).

Je mets ce rapport au vote. Qui est contre ? (*Personne*). Qui s'abstient ? (*Personne*).

Adopté à l'unanimité, merci.

Je passe la parole, pour le volet « Éducation petite enfance », à Christophe LESUEUR sur la construction d'un mur mitoyen avec le groupe scolaire Lumière.

6. Signature de la convention relative à la réalisation de travaux de démolition et de reconstruction d'un mur mitoyen séparant le groupe scolaire Lumière sis 24 rue du Premier Film à Lyon 8^e et la propriété sise 22 rue du Premier Film à Lyon 8^e EI 08001 – Direction de la Gestion Technique des Bâtiments

M. LESUEUR.- Mesdames et Messieurs.

Il s'agit du rapport 3853, qui porte sur la réalisation de travaux de démolition et de reconstruction d'un mur mitoyen.

La Ville de Lyon est propriétaire du groupe scolaire Lumière. L'indivision BARNAUD est propriétaire du tènement voisin, qu'elle loue à l'institut Lumière qui exploite une librairie, une salle d'exposition et un bar associatif.

Ces deux propriétés sont séparées par un mur en pisé. Côté ville, ce mur donne sur une bande de terrain, côté institut Lumière il sert de support à la charpente de la librairie.

Ce mur s'est partiellement effondré en janvier 2020 et le Président de la Métropole a pris un arrêté de péril en date du 11 février 2020. Un géomètre expert a reconnu le caractère mitoyen du mur, eu égard aux actes de propriété et à la réalité physique des lieux.

Compte tenu de la mitoyenneté du mur, la Ville doit prendre à sa charge la moitié du financement de la démolition et de la reconstruction du mur. Le coût estimé étant de 64 240 €, la Ville prendra donc à sa charge 32 120 €.

Je vous propose de valider cette délibération.

Je remercie de votre attention.

M. LE MAIRE.- Merci. Y a-t-il des questions ? (*Non*).

Je mets ce rapport au vote. Qui est contre ? (*Personne*). Qui s'abstient ? (*Personne*).

Adopté à l'unanimité, merci.

Monsieur LESUEUR, pour la 3877 concernant l'installation des modulaires pour l'école provisoire Kennedy.

7. Groupe scolaire temporaire Kennedy – Opération n°08131002 – Installation de modulaires maternelle et restaurant – Square Varichon, 30 avenue Paul Santy, 69 008 Lyon ; et Opération n°08018708 – Installation de modulaires élémentaire et travaux intérieurs – Mairie du 8^e arrondissement, 12 avenue Jean Mermoz, 69 008 Lyon – Lancement des opérations et affectation d'une partie de l'autorisation de programme n°2021-1, programme n°00006 – Direction de la Construction

M. LESUEUR.- Mesdames et Messieurs.

Dans le cadre de la démolition/reconstruction du groupe scolaire Kennedy, il est prévu d'installer des modulaires, répartis sur deux sites : le square Varichon, pour la maternelle et le restaurant scolaire, et les parkings situés de part et d'autre de la mairie du 8^e pour les classes de l'école primaire.

Les travaux de réaménagement des locaux de l'ancien commissariat seront également réalisés pour accueillir les animateurs sportifs.

La livraison de ces opérations est programmée pour mars 2023, les travaux préparatoires de l'installation de ces modulaires vont

commencer très bientôt. Je vous annonce d'ailleurs aujourd'hui que les parkings concernés seront fermés à partir du 9 mai prochain, soit la semaine prochaine. Durant les travaux d'installation et de réaménagement, le parking du commissariat sera réservé au personnel de la mairie.

La maîtrise d'œuvre de ces opérations est assurée par la Direction de la Construction, dont les études conduisent à un montant global des travaux estimés à 1,863 M€, toutes dépenses confondues.

Nous qui avons développé une partie de notre politique pour les enfants, nous allons encore plus loin, car nous allons exercer entourés d'enfants. Nous serons donc aux premières loges pour recueillir leurs revendications, et si nous survivons à cette épreuve nous vous partagerons cette expérience.

Dans l'attente, je vous propose de valider cette délibération.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE MAIRE.- Y a-t-il des questions ?

Madame FERRARI, puis Madame BACHA-HIMEUR.

Mme FERRARI.- Monsieur le maire, mes chers collègues

Merci pour ces explications.

Je ne fais pas une obsession sur les places de parking, je vous assure. En revanche, comment cela va-t-il se passer pour une personne âgée qui va venir à la mairie et devoir se garer ? Comment va-t-elle faire ?

Par la suite, envisagez-vous vraiment de fermer définitivement les parkings au public ? Que soit le parking de la mairie et l'autre parking réservé aux agents de la mairie ? Qu'allez-vous faire par la suite ?

M. LE MAIRE.- Est-ce que c'est la même question ?

Mme FERRARI.- Les agents de la mairie ont parfois besoin

de leur voiture pour venir au travail. J'aimerais donc savoir si vous avez des solutions de report, par la suite, notamment pour les agents.

M. LE MAIRE.- M. BÉCART va vous donner des éléments de réponse, que je compléterai éventuellement.

M. BÉCART.- Pour ce qui est des stationnements PMR, on a prévu de restituer trois places transitoires, dont deux sur l'avenue Jean Mermoz et une sur l'avenue Général Frère.

Mme FERRARI.- Et les autres ?

M. BÉCART.- L'espace public n'étant pas extensible, si vous avez des idées je suis preneur, mais à part passer le stationnement de l'avenue Jean Mermoz en épi ...

M. LE MAIRE.- Madame BACHA-HIMEUR, allez-y.

Mme BACHA-HIMEUR.- Votre réponse est de dire que vous avez restitué trois places PMR, mais c'est légal. Si vous en supprimez, vous êtes obligés de les rendre, c'est une légalité dans la voirie.

Vous dites que l'on ne peut pas les mettre en épi sur l'avenue Jean Mermoz, mais on s'interroge et on s'inquiète.

Vous mettez ce modulaire, ce qui est très bien parce que c'est nécessaire et qu'il faut tout de même accueillir nos enfants dans ces écoles, ce n'est pas ce que l'on est en train de dire.

On s'interroge simplement sur les places de parking que vous allez supprimer, avec le parking de la Maison de la danse, en squattant le square Varichon. Des agents de la mairie du 8e viennent en voiture, un parking leur était accessible, et ce sont des inquiétudes.

La réponse qui consiste à dire que vous restituez trois places PMR est une réponse de normand, permettez-moi de vous le dire. Ce n'était pas la question.

M. LE MAIRE.- Êtes-vous normand, Monsieur BÉCART ?

(Rires).

Très sérieusement, la question que vous posez est intéressante. Encore une fois, si vous connaissez les mairies d'arrondissement de Lyon, seules les mairies du 8^e arrondissement et du 9^e arrondissement disposaient d'un stationnement.

Mme FERRARI.- L'arrondissement est très grand, Monsieur le Maire. Le 4^e arrondissement, ce n'est tout de même pas la même chose.

M. LE MAIRE.- Laissez-moi terminer, je vous réponds. Pour autant, vous notez qu'il est d'intérêt public d'installer cette école provisoire, donc d'occuper ce stationnement. Vous noterez qu'un grand nombre de places de stationnement du parking sont actuellement utilisées par des habitants du quartier, et non par des utilisateurs de la mairie.

C'est ce qui m'avait conduit, en début de mandat, à demander que le parking soit fermé à 17 heures et réouvert le matin à 8 h, pour le fonctionnement de la mairie. En effet, les usagers de la mairie n'avaient pas de place sur ce parking, qui était utilisé à d'autres fins.

Durant cette phase des travaux, les agents vont pouvoir se garer devant le commissariat. On traite cela au fur et à mesure avec eux et Stéphanie BOGNER pour les tenir informés. On va donc les mettre devant le commissariat, sur l'ancien parking.

Durant la phase d'installation du chantier des modulaires, une base travaux va s'installer, donc l'intégralité du parking devant risque d'être occupé. Ce qui est prévu, c'est que comme l'école ne prend qu'une grosse moitié de ce parking devant, l'autre moitié va devenir le parking des agents de la mairie, qui pour certains habitent en effet en dehors de Lyon.

C'est une discussion que l'on a avec eux pour déterminer d'où ils viennent et les moyens de transport autres qu'ils pourraient utiliser pour venir. Et donc réserver des places de stationnement pour ceux qui n'ont pas d'autre choix que de venir en voiture. Certains habitent l'arrondissement ou

pas très loin de la mairie et peuvent choisir un mode de déplacement autre que le véhicule individuel. C'est un travail qui est fait avec les agents.

Est-ce que le sens de l'histoire c'est de revenir en arrière ? Non, ce n'est pas de revenir en arrière. Le sens de l'histoire, c'est qu'aujourd'hui 40 % des Lyonnais ne possèdent pas de véhicule individuel. En 2050, ils seront 70 %, en milieu urbain, à ne pas posséder de véhicule individuel. En revanche, vont se développer les modes partagés de déplacement individuel, c'est ce qui est en train de se faire dans les grandes villes, de manière progressive.

On va donc restituer le stationnement à des personnes qui ont besoin de se garer à proximité, comme les personnes à mobilité réduite, elles seront à nouveau devant la mairie dès que l'on aura restitué le petit morceau de parking qui sera donné aux agents.

On va multiplier les stationnements vélo et installer des stationnements vélos sécurisés, puisque la mairie est dotée de quatre vélos électriques pour le déplacement de son personnel. Ce sera devant, là où se trouvaient les bungalows du commissariat jusqu'à présent. On accompagne cela d'un autre plan d'équipement.

Mais le sens de l'histoire n'est pas, une fois que l'on aura fini le démontage de l'école provisoire, de revenir à une situation de parking. Vous verrez que d'ici là, dans quatre ans, les comportements auront de toute façon largement changé.

Mme FERRARI.- Surtout la personne de 80 ans qui habite au Grand Trou-Moulin à vent, par exemple, qui va devoir venir à vélo à la mairie chercher son passeport. Ce n'est pas caricatural, c'est une réalité. C'est une réalité concrète, de proximité, qui touche les habitants. Il n'y a pas dans le 8^e arrondissement que des gens en bonne santé, il n'y a pas dans le 8^e arrondissement que des gens de 30 ou 40 ans.

On a aussi dans le 8^e une population vieillissante, et ces personnes ont besoin de se déplacer. Au cimetière de la Guillotière, c'était

la même chose, 140 places ont été supprimées. La grand-mère qui va venir voir son défunt mari au cimetière, comment fera-t-elle ?

Ce n'est pas caricatural, Monsieur le Maire, c'est une réalité. On parle aux gens, donc on sait comment cela se passe. Ce sont peut-être des anecdotes pour vous, ce n'est peut-être pas grand-chose, pourtant, malheureusement, c'est important.

M. LE MAIRE.- J'ai bien compris vous ne voulez pas que l'on touche aux places de stationnement, Aussi, je suis désolé, mais les personnes de 80 ans qui se déplacent le font aussi dans les autres arrondissements, où il n'y a pas de stationnement devant les mairies. Et elles vont en mairie.

On développe actuellement « À vélo sans âge » sur l'arrondissement, qui propose un vélo adapté pour aller chercher les personnes chez elles. Ces offres de services permettront à des seniors ou à des personnes rencontrant des difficultés pour se déplacer de le faire autrement.

Le « Goûter mobilité », dont a parlé Marine CHASTAN, comprend tous ces différents modes de déplacement, qui permettent également à des personnes en situation de handicap ou à mobilité réduite, ou aux seniors qui ont du mal à marcher, de se déplacer.

Quoi qu'il en soit, la personne de 80 ans qui a beaucoup de mal à marcher a très souvent aussi beaucoup de mal à conduire une voiture. Il vaut peut-être mieux lui offrir un service qui lui permette de se déplacer correctement plutôt que de continuer à la laisser dans une voiture, avec des comportements qui peuvent aussi être dangereux pour elle.

Monsieur LÉVY.

M. LEVY.- Pour le coup, Monsieur le Maire, c'est vous qui êtes caricatural. En effet, dans les quartiers, il y a aussi une solidarité et une amitié, et des personnes, comme le rappelle Samira BACHA-HIMEUR,

peuvent se faire conduire ou se faire amener en mairie.

Il faut vraiment que vous soyez vigilants à ne pas trop segmenter la vie politique. Quand on travaille sur les nouveaux modes de transport, de développement, etc., cela va dans le sens, je ne sais pas si c'est de l'histoire, puisque l'historique, en ce moment, est un peu galvaudé, mais il faut être vigilant à ne mettre personne de côté. Je pense qu'une politique municipale (on a déjà vu la ZFE) qui consiste à mettre de côté les plus fragiles ne doit pas mettre de côté les plus fragiles physiquement parce qu'ils n'auraient pas la possibilité de venir à la mairie. Ou qui, s'ils en avaient envie, et du fait que ce soit compliqué pour eux demain, pourraient abandonner cette démarche. Cela ne semble pas forcément aller dans le bon sens, et ce n'est pas un bon signe que vous donnez aux habitants de l'arrondissement, qui consistera à travailler uniquement sur une catégorie de personnes.

Pour autant, j'avais une question complémentaire. On s'était rencontrés lorsque vous aviez organisé la seule réunion, pour le moment, avec les groupes politiques de l'opposition pour nous présenter le projet qui allait être annoncé le lendemain en mairie d'arrondissement.

Vous aviez alors évoqué le fait que vous puissiez utiliser le parvis de la Maison de la danse, je crois que la question vous a été posée. Est-ce que, dans cette installation temporaire, le parvis de la Maison la danse est également concerné et touché ?

M. LE MAIRE.- Concerné par le stationnement ?

M. LEVY.- Oui.

M. LE MAIRE.- Vous voulez que l'on mette le stationnement

...

M. LEVY.- C'est une question. Actuellement, lorsqu'il y a un spectacle à la Maison de la danse, une partie des personnes se gare devant la Maison de la danse, sur le parvis. Sur la place qui est devant.

M. LE MAIRE.- Tout à fait, et notez que c'est une tolérance. Le parvis de la maison de la danse n'est pas le parking de la Maison de la danse, cela ne l'a jamais été. C'est une tolérance d'utilisation qui est donnée à la Maison de la danse.

Vous noterez que nous lançons, je sais que le terme vous fait sourire à chaque fois, une nouvelle concertation sur le réaménagement de cette place et de ce carrefour, de part et d'autre de la mairie. Elle a lieu, d'ailleurs, le 9 juin à l'Espace citoyen qui est en bas. Bien sûr que cette place a vocation à évoluer, mais une fois encore on est en train de travailler avec la Maison de la danse, on ne le fait pas tout seuls dans notre coin.

On avance donc avec les structures avec lesquelles on travaille, et je vous remercie d'ailleurs d'être venu à cette réunion de présentation parce que cela n'avait pas passionné grand monde. Merci d'y être venu.

M. LEVY.- Cela a tout à fait intéressé mes collègues auxquels j'ai pu exposer ce qui avait été fait, chacun ayant des contraintes personnelles et familiales, un jour en fin de semaine.

On a souligné cette difficulté, dans ce projet. Au-delà de tout ceci, même s'il est important, cela a été dit dans l'introduction, d'investir pour les enfants et leur sécurité, il n'en demeure pas moins que le fait de vouloir tout concentrer sur un espace, finalement assez restreint et contraint, vous amène aujourd'hui à une mise en œuvre plutôt hasardeuse, difficile et compliquée.

Il est difficile d'organiser cette transplantation d'école, où la maternelle et l'élémentaire vont être séparées pendant deux ans, avec des difficultés d'organisation. Aussi, si j'ai bien compris, le montant de 1,5 M€, lorsque l'école sera terminée, ne pourra pas être réutilisé ou réinvesti dans le domaine de l'éducation.

Il est vrai que cela pose un certain nombre de questions. C'est un montant qui est important pour la sécurité des enfants, c'est évident.

Pour autant, cela pointe du doigt le fait que ce projet a été mal travaillé.

M. LE MAIRE.- J'ai entendu vos remarques, mais je ne souhaite pas entrer dans le débat du coût des écoles provisoires. Vous savez forcément qu'une école provisoire a un coût, celle du parc Blandan a un coût bien plus important depuis des années, et encore pour un moment.

Je mets donc au vote ce rapport. Qui est contre ? (*Personne*).
Qui s'abstient (*Personne*).

Adopté à l'unanimité, je vous en remercie.

Monsieur LESUEUR, je vous repasse la parole pour la connexion au chauffage urbain du groupe scolaire Édouard Herriot, dans le cadre de la délibération 3878.

8. Groupe scolaire Berthelot et groupe scolaire Herriot – Raccordements au chauffage urbain – Opérations n°07007001 et n°08005004 – Lancement des opérations et affectation d'une partie de l'autorisation de programme n°2021-1, programme n°20006 – Direction de la Construction

M. LESUEUR.- Mesdames et Messieurs.

Dans notre objectif de transition écologique de la Ville nous agissons sur les modes de chauffage des bâtiments publics. Les opérations de raccordement au chauffage urbain ont des objectifs multiples : mettre à niveau les installations existantes, minimiser les risques de pannes, limiter les coûts de fonctionnement et surtout diminuer la pollution urbaine et la production de gaz à effet de serre des bâtiments de la Ville de Lyon.

Dans notre arrondissement, le groupe scolaire Édouard Herriot, situé au 57 rue Bataille, sera donc bientôt raccordé au chauffage urbain par la création d'une sous-station et la rénovation complète des pompes secondaires et de la rénovation du site.

Au terme de l'étude de faisabilité, le coût de l'opération est estimé à 350 000 €.

Dans l'attente, je vous propose de valider cette délibération.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE MAIRE.- Merci. Y a-t-il des questions ?

Monsieur LÉVY.

M. LEVY.- À grand renfort de communication , puis vous l'avez exposé dans votre discours préliminaire, à savoir le fait que l'école Simone Signoret soit chauffée au biogaz, est ce qu'à terme vous avez prévu de chauffer également au biogaz, ou plutôt biomasse, l'école Édouard Herriot ?

M. LE MAIRE.- 37 bâtiments de la Ville de Lyon sont reliés avec ce mode de chauffage, il faut donc une source de production suffisante pour les chauffer. D'où la question du développement de l'industrie nécessaire à fournir ce type d'énergie. On n'a pas, à ce jour, une visibilité suffisante pour développer davantage d'équipements. Pour autant, le chauffage urbain est aussi un mode intéressant pour chauffer nos équipements publics.

Je mets ce rapport aux voix. Qui est contre ? (*Personne*). Qui s'abstient (*Personne*).

Adopté à l'unanimité, merci.

Je passe la parole à Marine CHASTAN pour le renouvellement d'une convention-cadre d'occupation temporaire et de sous-mise à disposition de locaux au profit de différentes structures.

Mme BACHA-HIMEUR.- Il reste encore une délibération ?

M. LE MAIRE.- Elles sont réparties par thèmes, j'ai remanié l'ordre du jour pour essayer de donner davantage de sens.

9. Adoption et renouvellement de conventions-cadre d'occupation temporaire et d'un contrat de sous-mise à disposition de locaux au profit de différentes associations gestionnaires d'équipements de Petite Enfance – Approbation des conventions – Direction de l'Enfance

Mme CHASTAN.- Je vais aller vite, puisqu'il s'agit simplement de renouvellement des conventions-cadres d'occupation temporaire pour deux crèches du 8^e et du secteur Montplaisir. À savoir la crèche Lumière, dont le gestionnaire est l'AGDS, et la crèche Pom'cannelle, dont le gestionnaire est ACOLEA.

Je vous propose de voter cette délibération.

M. LE MAIRE.- Merci. Y a-t-il des questions ? (*Non*).

Je mets aux voix. Qui est contre ? (*Personne*). Qui s'abstient (*Personne*).

Adopté à l'unanimité, merci.

Nous passons au volet tranquillité publique et prévention. Madame LE DILY, je vous passe la parole pour la libération 3894 concernant l'attribution de subventions de fonctionnement à des organisations à caractère socioéducatif.

10. Attribution de subventions de fonctionnement à des associations à caractère socioéducatif ou de prévention spécialisée organisant des chantiers loisirs ou éducatifs à destination de jeunes Lyonnais rencontrant des difficultés sociales et financières particulières – Attribution de subventions de fonctionnement dans le cadre du dispositif national Ville Vie Vacances – Programmation complémentaire 2022 pour un montant total de 31 200 € - Direction du Développement Territorial

Mme CHASTAN.- Monsieur le Maire, chers collègues,

Mesdames et Messieurs les habitants du 8^e arrondissement.

Nous vous proposons l'attribution de subventions dans les deux cadres suivants.

Dans le cadre des chantiers loisirs ou éducatifs, dont 5 000 € pour le porteur Initiative en Économie Sociale et Solidaire, pour les quartiers États-Unis et Moulin à vent, afin de subventionner 300 heures de chantier sur différents événements culturels. Notamment le festival Lumière, qui est une fierté de notre arrondissement et qui rayonne sur toute la Ville de Lyon et l'ensemble de la Métropole de Lyon.

En deuxième place, dans le cadre du dispositif national « Ville Vie Vacances ». Soit 2 000 € pour la MJC Laennec-Mermoz, qui organise trois sorties sportives à l'extérieur du quartier à l'été 2022, et 2 991 € pour le Régional e-sport Club (REC) pour des animations en journée et en soirée, pendant une semaine autour des pratiques numériques, avec tournoi de jeux vidéo, activités culturelles et techniques autour de l'univers informatique comme la personnalisation d'objets numériques, le montage/démontage d'ordinateurs, de tablettes ou de smartphones, à des fins pédagogiques.

Si ces dispositions recueillent votre agrément, je vous propose, Mesdames et Messieurs, d'adopter cette délibération.

M. LE MAIRE.- Merci. Y a-t-il des questions ? (*Non*).

Je souhaite apporter un petit complément au sujet du e-sport, qui est vraiment quelque chose d'intéressant. Si on fait cela sur le quartier Mermoz, ce n'est pas par hasard. L'idée est d'offrir des activités en soirée à des adolescents et d'essayer de les attirer par une activité ludique sur ordinateur, puisque c'est du e-sport, avec des encadrants et des animateurs. Ce sera en soirée, justement, au moment où on fera « Place à l'été », avec des animations pour les familles et pour les enfants.

Certes, cela ne dure qu'une semaine parce que cela a un coût,

mais on va voir comment cela fonctionne et comment on peut, les années suivantes, étendre ces pratiques. Le but étant d'aller vers une population pour laquelle, dans ces quartiers, il n'existe pas forcément d'offre de loisirs en soirée.

Je mets ce rapport aux voix. Qui est contre ? (*Personne*). Qui s'abstient ? (*Personne*).

Adopté à l'unanimité, merci.

Madame LE DILY, c'est à nouveau à vous pour la délibération 3896 concernant la programmation 2022 au titre du CLSPD.

11. Programmation 2022 au titre du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance – Attribution de subventions de fonctionnement à différentes associations pour un montant total de 248 000 € - Direction du Développement territorial

Mme LE DILY.- Dans le cadre de la programmation 2022, au titre du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance, il s'agit d'attribuer des subventions de fonctionnement à différentes associations pour un montant total de 248 000 € et pour toute la Ville de Lyon.

Pour ces associations nous proposons une subvention à l'ALTM, qui assure des fonctions de médiation pour l'ensemble de la Ville de Lyon, mais également des missions de médiation scolaire dans les différents établissements scolaires de notre arrondissement. Ce qui est un cas unique pour l'ensemble de la Ville de Lyon.

Pour mémoire, le montant des subventions allouées au titre du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance était de 200 000 € en 2021, soit une augmentation de 48 000 € en 2022. Cette hausse des subventions est la traduction concrète de notre volonté d'améliorer le volet Prévention de notre politique de tranquillité publique, au service de l'ensemble des Lyonnaises et des Lyonnais.

Si ces dispositions recueillent votre agrément, je vous propose, Mesdames et Messieurs, d'adopter cette délibération

M. LE MAIRE.- Avez-vous des questions ? (*Non*).

Je mets ce rapport aux voix. Qui est contre ? (*Personne*). Qui s'abstient ? (*Personne*).

Adopté à l'unanimité, merci.

Nous passons au volet « Culture et tourisme », je passe la parole à Jacques BONNIEL pour l'approbation d'une convention-cadre entre la Ville de Lyon et l'Institut Lumière.

12. Approbation d'une convention-cadre entre la Ville de Lyon et l'Institut Lumière pour la période 2022-2025 – Direction des Affaires Culturelles

M. BONNIEL.- Mes chers collègues.

Il s'agit en fait de deux conventions qui concernent l'Institut Lumière et que nous avons à approuver ce soir.

En premier lieu, la convention-cadre qui régit l'ensemble des rapports entre la Ville et l'Institut Lumière. C'est à dire la mise à disposition de la Villa Lumière, d'une part, et du hangar du Film, d'autre part. La convention prévoit bien sûr toute une série d'activités liées aux musées, aux activités pédagogiques et à la cinémathèque de l'Institut Lumière. C'est la convention 3863, d'un montant de 700 000 €, s'agissant de la subvention de fonctionnement qui est attribuée par la Ville.

J'insiste sur le fait que cette subvention est particulièrement bienvenue, compte tenu de ce qui est en train de se passer au niveau des deux villes de Lyon et de Grenoble, qui voient systématiquement leurs équipements culturels frappés de baisse, de l'ordre de 30 à 50 % de la part du Conseil régional. C'est en particulier le cas de l'Institut Lumière, mais aussi du Festival Lumière, mais cela concerne la Métropole.

Si ces dispositions vous conviennent, je vous propose d'adopter la délibération 3863.

M. LE MAIRE.- Y a-t-il des remarques ou des questions ?

Madame FERRARI.

Mme FERRARI.- Monsieur le Maire, chers collègues.

Je profite de cette délibération et du fait que Jacques BONNIEL prenne la parole pour poser des questions sur le devenir du NTH8. Nous avons appris que le NTH8 allait fermer ses portes au mois d'août, à la suite d'une décision prise récemment dans le cadre de l'appel à projets. Nous sommes bien sûr très attristés par cette annonce.

Nous tenons aujourd'hui, et je pense que vous vous joindrez à moi, à remercier toute l'équipe des Trois Huit pour tout le travail effectué ces dernières années. Les Trois Huit ont été pendant des années un acteur central dans notre arrondissement. Il est vrai que nous avons très peu d'informations sur la raison pour laquelle l'appel à projets des Trois Huit a été considéré comme infructueux.

Aussi, après cela, Monsieur le Maire, que va-t-il se passer ? Ce qui est assez inquiétant aujourd'hui, c'est qu'aucune compagnie n'a été retenue. Que va-t-il donc se passer maintenant ? On apprend qu'un second appel à projets va être lancé, on n'a pas de date pour l'instant. Avez-vous de la visibilité là-dessus ?

De plus, pourrions-nous avoir, si vous les connaissez, les critères retenus pour cet appel à projets ?

Autre question importante, si aucune compagnie ne postule (car on sait que peu de compagnies ont postulé) que va-t-il se passer ? Comment voyez-vous, Monsieur le Maire, la suite et le remplacement du NTH8 ?

Vous l'aurez compris, Monsieur le Maire, il est primordial que la prochaine structure, celle qui prendra la suite, ait pleinement conscience

que ses actions doivent avoir un impact sur le quartier, qu'il faut des projets en lien avec nos quartiers, des actions qui toucheront directement les habitants et de réelles actions de proximité.

Nous serons bien sûr particulièrement vigilants sur le sujet.

Merci de nous apporter les éléments de réponse sur le devenir.

Mme FERRARI.- Madame COUDER.

Mme COUDER.- Je vais rejoindre ma collègue, Mme FERRARI.

Monsieur BONNIEL, nous voterons bien sûr toutes les délibérations en rapport à la culture, tout en sachant que votre politique culturelle est dangereusement insuffisante.

En effet, nous sommes vraiment inquiets, depuis deux ans, devant une absence de politique de la part de votre majorité. Le constat est réel. La fin des Nuits Sonores, aux anciennes usines Fagor, la baisse des subventions pour l'Opéra. Aussi, à cela, vous allez nous répondre que ce n'est pas de votre compétence, mais de celle de vos amis salariés de la Métropole de Lyon, et que ce n'est pas notre arrondissement.

Alors, dans le 8^e, que se passe-t-il donc ?

Lors d'un précédent Conseil d'arrondissement, nous vous avons interrogé sur la reconduction ou non du projet Demos. Ce jour-là, pas de réponse claire de votre part, et c'est par les réseaux sociaux que nous avons appris, fort heureusement, leur reconduction dans les écoles de l'arrondissement.

Les ateliers de la Maison de la danse, avec le manque de places de stationnement, à cela aussi vous allez nous répondre que les spectateurs peuvent venir à vélo ou en transports en commun. Mais arriver à faire se déplacer des familles en soirée, ou des personnes âgées en situation de handicap, avec les modes de mobilité que vous nous imposez,

là aussi, ce n'est pas gagné.

Quoi d'autre sur le 8^e ?

Récemment, un communiqué de presse du NTH8, nouveau théâtre du 8^e, annonce la fin des activités culturelles du collectif des Trois Huit en plein cœur de l'arrondissement, dans le quartier des États-Unis. Quartier pour lequel, contrairement à celui de Montplaisir, à qui vous allouez le budget d'un million pour rafraîchir l'avenue centrale, vous ne faites rien, ou si peu. Quartier dans lequel la présence d'un lieu de culture permet aux habitants voisins et aux enfants de mettre les pieds dans un théâtre et de découvrir un monde pas encore suffisamment à la portée de tous. Quartier qui, avec le NTH8 et sa compagnie des Trois Huit, gagnait de la lumière avec des spectateurs venus d'ailleurs et le faisait rayonner culturellement.

Le collectif des Trois Huit, ce sont vingt années d'engagement culturel, de rencontres, de création et surtout de partage. Ce sont six salariés et tellement d'intermittents que vous licenciez sur-le-champ, alors même que nous venons de traverser une période noire pour la culture, avec la crise du COVID.

Ce collectif n'a eu de cesse de se renouveler, de travailler avec les écoles du quartier, de proposer des ateliers pendant les vacances, ou de se réinventer avec des créations en langue des signes. Le collectif des Trois Huit c'était une identité artistique dans un environnement aux multiples identités qui parvenait, grâce au théâtre, à créer un socle commun fédérateur, un ciment pour notre jeunesse. Ôter un lieu de culture du quartier des États-Unis, c'est assigner à résidence ses habitants.

Alors, Monsieur l'Adjoint, vous nous devez ce soir des réponses claires sur l'avenir de la compagnie de Trois Huit et sur le NTH8. Vont-ils être, eux aussi, les oubliés de votre politique culturelle ? Que proposez-vous à la place des ateliers dans les écoles, mais aussi durant les vacances scolaires ? Votre désir de culture et d'inclusion ne s'adresse-

t-il qu'à une certaine partie de la population ?

Nous attendons vos réponses, et je vous remercie de votre attention.

M. LE MAIRE.- Monsieur PESCHE.

M. PESCHE.- Merci, Monsieur le Maire.

Je voulais également intervenir sur ce sujet qui est important pour notre population et notre arrondissement.

Je sais notre attachement à la culture et à la médiation culturelle. Je sais que nous avons le souci de permettre à notre population et à nos quartiers populaires l'accès à la création, à la diffusion, à l'exploration artistique, dynamique, démocratique et de haute qualité.

Notre arrondissement et nos habitants savent ce qu'ils doivent à ce lieu, à ces artistes, à la compagnie des Trois Huit qui l'anime depuis de nombreuses années, à ces travailleurs de la culture.

Nombreux ont été les habitants, les élus, mais aussi les associations, à s'investir dans l'émergence de ce lieu, dans son développement territorial et artistique. Aujourd'hui, des craintes s'expriment, on les a tous et toutes entendues dans l'arrondissement. Je pense néanmoins que la décision d'ouvrir sur ce lieu un appel à projets, auprès des acteurs de la culture, aurait pu être salutaire pour inciter à renouveler le projet culturel et les pratiques à même de faire connaître et d'ouvrir toujours plus cet espace sur notre arrondissement.

Je ne peux que regretter, comme nous tous, les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre de cet appel à projets, la faible participation à cette consultation et surtout une décision qui, je l'espère, n'est pas définitive, de la compagnie des Trois Huit de ne pas candidater à la future consultation.

Je m'interroge aujourd'hui sur une forme d'insécurité culturelle qui apparaît en cette fin de saison, dans une période où la

décision de la région Auvergne Rhône-Alpes d'attaquer au portefeuille la création et la diffusion lyonnaise ajoute de la difficulté à la difficulté. Aussi, la tension imposée par la DRAC est un facteur compliqué.

Il nous faut assurer la poursuite d'une activité de théâtre sur notre arrondissement, au cœur des États-Unis. Il faut assurer la pérennité d'un lieu culturel dynamique, d'une scène culturelle de très haute qualité sur ce site.

Enfin, j'espère que nous arriverons à renouer le dialogue avec la compagnie des Trois Huit, dont l'activité constitue un patrimoine important pour les Lyonnais.

Je sais que nous sommes toutes et tous attentifs à ce que les acquis culturels et les relations dans le territoire perdurent et se renouvellent, surtout après la crise COVID qui a affecté les lieux de création et de diffusion. Nous devons agir main dans la main avec les associations culturelles, les acteurs du territoire, les associations d'habitants, avec les Conseils de quartier, les partenaires techniques et financiers, pour assurer la pérennité de ce lieu et de son animation.

Je sais aussi que notre ville soutient ces artistes. Nous l'avons fortement exprimé et fait ces dernières années, notamment à l'occasion du fonds exceptionnel lié à la crise COVID qu'a débloqué la mairie de Lyon.

Je sais, Monsieur le Maire, Monsieur l'Adjoint, que nous saurons là aussi pérenniser une activité essentielle pour notre arrondissement et l'épanouissement de nos familles.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci.

Je vais essayer de répondre de manière assez complète à vos questions et à vos interrogations concernant le NTH8.

En effet, la Ville, ainsi que la mairie d'arrondissement, ont fait

le choix d'un appel à projets pour sélectionner le futur occupant du NTH8 pour les années à venir. Ce n'est pas une démarche isolée. On n'en veut pas à la compagnie des Trois Huit particulièrement, mais c'est ce que l'on fait sur les différentes structures au moment où arrivent les renouvellements de conventions.

C'est une politique globale menée à l'échelle de la Ville. Cela s'est fait de la même façon au théâtre des Asphodèles, dans le 3^e. Cela s'est fait aussi sur l'appel à projets sur les Scènes Découvertes qui a permis, d'ailleurs, de faire émerger de nouvelles compagnies.

L'objectif est aussi de permettre l'accès à ces lieux à une plus grande diversité d'acteurs.

L'équipe actuelle, la compagnie des Trois Huit, est en place au NTH8 depuis presque 20 ans maintenant. Nous l'avons d'ailleurs renouvelée jusqu'à la fin de la saison, il n'y a donc pas de reproches particuliers à faire au travail de l'équipe. Je ne peux que me joindre aux remerciements sur le travail qui a été fait. De nombreuses réalisations ont été conduites, de belles actions ont été réalisées sur le 8^e arrondissement, comme vous l'avez dit les uns et les autres.

On a lancé un premier appel à projets, et vous savez combien il est difficile, pour des structures culturelles, de répondre à des appels à projets face à une structure en place déjà depuis presque vingt ans sur un lieu. C'est très compliqué. D'où, à mon sens, ce constat que l'on a fait d'un faible nombre de réponses.

On a lancé un premier appel à projets pour lequel nous avons reçu deux réponses valables. On n'a pas pris par surprise la compagnie des Trois Huit puisque l'on avait pris le temps d'aller les rencontrer, avec Jacques BONNIEL ici présent et Nathalie PERRIN-GILBERT, au NTH8, pour leur expliquer notre démarche et la raison pour laquelle on faisait cela. La compagnie des Trois Huit nous a fait savoir à ce moment-là qu'elle contestait notre démarche et qu'elle ne se repositionnerait donc pas sur la

réponse initiale à l'appel à projets.

Finalement, on a retrouvé tout ou partie des acteurs de la compagnie des Trois Huit sous une forme différente. En effet, pour répondre ils ont formé un nouveau collectif élargi, nommé « Les Hauts Plateaux ».

On a donc auditionné les deux candidats, d'un côté la compagnie En Acte(s) et de l'autre côté Les Hauts Plateaux, avec l'ensemble des partenaires financeurs. La Ville, bien entendu, mais aussi le Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes et la DRAC, le ministère de la Culture. À ce jury participait également une personne extérieure experte, en l'occurrence une personne du Petit Bulletin. Il se trouve qu'à l'unanimité du jury nous n'avons pas retenu ces deux projets.

Concernant celui présenté par Les Hauts Plateaux, il en est ressorti d'un point de vue général une idée artistique peu claire, une absence de lien entre les différents plateaux présentés, la cohérence globale du projet et les résultats affichés au final. Aussi, un lien fait au territoire qui nous a semblé insuffisant, qui plus est de la part d'une compagnie implantée depuis presque vingt ans sur ce même territoire.

Les raisons, pour l'autre compagnie, étaient d'un autre ordre.

On a donc décidé de déclarer infructueux cet appel à projets. Nous avons relancé un appel à projets sous une forme différente, qui a été publié aujourd'hui même, avec des attentes assez claires et qui sont renouvelées. À savoir un ancrage territorial fort, une émergence de la jeune création et l'orientation enfance et jeunesse, absolument nécessaire dans cet arrondissement.

Le fait qu'il n'y ait plus personne aujourd'hui va générer un nombre de réponses dont on est convaincu qu'il sera bien supérieur à celui du premier appel à projets. D'autant que l'on ne demande pas, contrairement à la première fois, aux répondants de proposer un projet, mais simplement de proposer une lettre d'intention dans laquelle ils se présentent. C'est un CV et une lettre d'intention sur le territoire.

Ensuite, un jury va sélectionner, parmi l'ensemble de ces CV et lettres d'intention, celles que l'on retient et qui seront amenées à travailler sur un projet. Car la difficulté d'un appel à projets c'est que l'on fait travailler des structures à l'écriture d'un projet chiffré et budgété. C'est donc un travail énorme, pour finalement prendre le risque de ne pas se voir retenu. Ici, au moins, il y a une présélection. C'est la même chose qui est faite, d'ailleurs, pour le renouvellement de la direction de la Maison de la danse. Il n'y a pas d'écriture d'entrée de projet, mais simplement des CV envoyés par les candidats. C'est assez classique comme façon de faire.

C'est un équipement culturel structurant pour notre arrondissement, et il n'est pas question de le voir disparaître ou d'arrêter le fonctionnement du NTH8.

À ce titre, ce que je peux vous dire ce soir c'est que l'on est assez fiers malgré tout du travail conjoint qui vient d'être fait dans ce laps de temps, entre la Ville, la Région et la DRAC, en vue de la recherche d'une nouvelle Direction. Nouvelle Direction pour ce qui sera, je vous l'annonce ce soir, une scène conventionnée d'intérêt national, avec une mention « art, enfance et jeunesse ».

Ce que je vous dis là est important. Une scène conventionnée d'intérêt national, c'est ce qui va nous donner une visibilité économique pluriannuelle et un rayonnement intéressant de ce point de vue. De plus, c'est ce qui nous permet de pérenniser le financement de l'État. Une fois encore, on n'est pas seuls. La Ville paye une partie du NTH8, l'État et la Région en payent chacun une partie significative.

Dans le contexte actuel de la réduction des financements de la Région, avoir une garantie de continuation de l'apport du financement de la Région sur le NTH8 est quelque chose d'important pour nous parce que si on devait remettre la main à la poche à hauteur de ce que la Région finance, ce serait compliqué pour nous au regard de ce que l'on doit remettre à côté.

Si j'ajoute à cela, dans ce quartier, la création des ateliers chorégraphiques de la Maison de la danse et cette toute nouvelle scène conventionnée d'intérêt national, on peut dire qu'il y a un vrai ancrage culturel dans le 8^e, ce qui est pour moi une très bonne chose. J'espère que l'on va collectivement s'en réjouir, en être heureux et fiers pour notre arrondissement et ses habitants, voire au-delà, pour la Ville de Lyon puisque notre rayonnement sera intéressant de ce point de vue.

J'ai essayé de répondre de manière assez complète à vos questions et interrogations.

Monsieur LÉVY.

M. LEVY.- Certaines choses dans votre discours nous inquiètent quelque peu.

Tout d'abord, sur le fond, je trouve toujours inquiétant qu'un élu politique nous parle d'une « *ligne artistique peu claire* ». C'est aux artistes et aux professionnels de la culture d'élaborer une politique culturelle, comme c'est aux historiens de faire l'histoire. Ce n'est pas forcément aux élus et aux politiques de dire que « *cette ligne artistique n'est pas claire* », il y a quelque chose qui est gênant quelque part.

Il n'en demeure pas moins qu'en 20 ans cette compagnie a fourni un travail extrêmement important, reconnu et de qualité. Finalement, il y a un propos contradictoire dans ce que vous dites. D'un côté vous dites « *ils ont fait du bon travail, c'est vraiment bien ce qu'ils ont fait, etc.* », mais d'un autre côté, en guise de remerciement, vous les remerciez, justement.

Faire venir une structure d'envergure nationale, ou d'intérêt national, cela peut être intéressant pour le 8^e arrondissement. On connaît la plus-value de l'Institut Lumière et de la Maison de la danse. Pour autant, est-ce vraiment ce que les habitants du quartier des États-Unis, ou les habitants du 8^e arrondissement, recherchent à travers ces structures ?

On sait, par exemple, et vous le savez aussi, que le NTH8

avait travaillé avec Mme Benichou sur le quartier de Mermoz, pour faire de l'émergence culturelle, avoir une pièce de théâtre en latin place Latarjet et attirer un certain public, qui n'allait pas dans les structures culturelles, au NTH8. C'était une démarche d'éducation populaire, je dis cela pour Mme CHASTAN qui pourra faire des recherches.

Ce qui est assez fou, c'est que maintenant cette structure va fermer, et vous ne nous avez pas non plus donné d'éléments sur le devenir des personnes qui y travaillent. Qu'avez-vous prévu, quel reclassement, quelle politique d'emploi ? Le milieu de la culture, comme vous l'avez rappelé, a particulièrement souffert. Ici, vous allez ajouter des difficultés aux difficultés pour un certain nombre de personnes.

Par exemple, l'école Giono avait construit un programme artistique et culturel avec le théâtre et ici, très concrètement, le théâtre va fermer à court terme. Maintenant, vous nous dites, pour les nouveaux qui vont venir, qu'avec un CV cela ira très bien et que l'on pourra les retenir. Finalement le projet culturel de cette compagnie, lui, ne le sera pas.

Il y a donc quelque chose de contradictoire dans vos propos. Travailler avec une école, que ce soit l'école Giono, Péguy ou Mermoz dans le secteur, ce n'est pas quelque chose qui se fait, malheureusement, « naturellement ». Il faut du temps, il faut de l'ancrage. Si cette compagnie a mis presque 20 ans à arriver au travail qu'elle a pu fournir, c'est parce qu'on lui a donné du temps et une visibilité.

Aujourd'hui, vous avez décidé de casser ceci. Que les professionnels culturels ou autres, DRAC ou Région, aient leur lecture parce qu'ils ne sont pas de l'arrondissement, on peut, à la limite, même si je ne suis pas d'accord avec cette décision, l'entendre.

Mais vous, Monsieur le Maire, vous êtes élu du 8^e arrondissement, votre rôle est donc de soutenir les structures du 8^e arrondissement, de soutenir l'émergence d'une politique culturelle dans notre arrondissement. On attendait de vous que dans ce jury vous défendiez

cette structure, peut-être avec les mêmes mots que vous avez pu tenir ce soir. On est donc déçus.

On est déçus, comme une partie de votre majorité ce soir, par le fait que nous n'avons pas le soutien d'une véritable politique culturelle sur notre arrondissement. C'est dommage, c'est du gâchis. Ce soir, je pense à une personne que quelques-uns dans cette salle ont connue, qui s'appelle Ange-Marie TÉODORI et qui nous a quittés il y a quelques années de cela. Le pauvre, aujourd'hui, doit se retourner dans sa tombe, parce qu'il avait fourni un travail énorme pour faire revenir le théâtre dans le 8^e arrondissement, à deux pas justement de cette Maison de la danse et dans un théâtre populaire du 8^e arrondissement.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Madame COUDERC, puis Madame FERRARI.

Mme COUDER.- Pour terminer, très honnêtement, si la même chose s'était passée dans un quartier comme Monplaisir je ne l'aurais pas pris avec autant de conviction. Mais que vous cassiez des choses qui fonctionnent aux États-Unis, j'en perds mon latin. Très franchement. Le NTH8, cela marchait, c'était repéré, il y avait du monde. Aux États-Unis, on sait bien que c'est compliqué.

Vous avez vous fait des choses, d'accord, mais on sait bien que cela sera toujours difficile. Pourquoi avez-vous décidé de casser ce qui fonctionne, dans un quartier qui en a besoin ? À cela, Monsieur BONNIEL, j'attends une réponse.

Aussi, pouvez-vous nous répondre sur ce que vous proposez à la place, en matière d'activités avec le milieu scolaire ? C'est une question simple, à laquelle on attend une réponse simple. Cela fait six mois maintenant que vous êtes sur ce projet, j'imagine que vous avez tout de même une réponse à donner ce soir.

Mme FERRARI.- Je ne vais pas revenir sur ce qui s'est dit,

parce que c'est exactement ce que j'avais à dire.

En revanche, on n'a pas eu non plus de réponse sur les critères. Puisque vous disiez, Monsieur le Maire, comme M. LÉVY l'a dit, que vous étiez satisfait. De fait, quels étaient les critères pour cela ? Est-ce que l'action QPV restera toujours aussi importante pour vous ? Puisqu'apparemment, mais je peux faire erreur, il n'y aurait pas eu, par exemple, d'acteur de la politique de la Ville dans le jury.

Vous attendez-vous à ce que la prochaine structure intervienne au sein des QPV également ?

M. LE MAIRE.- Monsieur BONNIEL.

M. BONNIEL.- Je voudrais répondre de manière précise et éviter de faire parler les morts. Moi aussi, j'ai bien connu Ange-Marie TÉODORI. Il est faux de dire que c'est une décision du jury qui a empêché les Trois Huit de continuer l'activité, ce sont les Trois Huit qui ont décidé de ne pas candidater.

Leur communiqué, d'ailleurs, de ce point de vue, n'est pas correct. Ils ont décidé de ne pas candidater et une partie d'entre eux a décidé de recomposer un collectif. Ce collectif est composé d'une sous-équipe qui travaille sur le langage des signes et qui fait un travail remarquable, d'une autre sous-équipe qui travaille sur le théâtre participatif, d'une troisième sous-équipe qui travaille sur la vidéo, etc.

Puisque vous posez la question des critères, un des critères du jury a été justement la question de la cohérence du projet. En l'occurrence, de l'incohérence entre les différentes orientations et les équipes, ce qui n'était pas le cas.

Je connais les Trois Huit depuis trente ans, je les suis depuis Villeurbanne, bien avant qu'ils ne soient implantés. Je les connais, je les suis régulièrement, donc je connais la valeur de leur travail. Comme l'a dit Monsieur le Maire, la valeur du travail des Trois Huit a été reconnue. Le

projet, c'est autre chose. Le projet a montré des faiblesses.

Pour ce qui est des critères, l'autre critère est l'ancrage territorial. Nous avons été étonnés, moi le premier, je le leur ai dit d'ailleurs, par le fait qu'ils n'aient pas mieux mis en valeur leur implantation, leur ancrage, ce travail que vous évoquez, Monsieur LÉVY, avec les écoles, les cours de théâtre avec les enfants, etc. Ils ont réalisé un travail important mais ils l'ont très peu mis en évidence, en tous les cas ils ne l'ont pas mis en évidence comme un axe fort du projet.

C'est ce qui a fait que le jury, DRAC, Région et Ville, a été surpris de ce changement par rapport à ce que l'on connaissait de l'expérience théâtrale et de l'ancrage territorial fort dans un quartier politique de la ville. Cela, on le connaissait, mais ils l'ont peu pris en compte dans leur projet, qui est un projet très éclaté. Des « plateaux », cela veut bien dire ce que cela veut dire, c'est-à-dire des sous-projets séparés les uns des autres.

Il est bien évident que l'on veut qu'il y ait une activité théâtrale. J'ai insisté, dans la rédaction du nouvel appel à projets, pour que la dimension de « *création* » soit inscrite. Parce qu'une scène conventionnée, originalement, c'est un lieu de diffusion. C'est une nouvelle qualification des scènes conventionnées.

Il y a plusieurs scènes conventionnées, « art et territoire », « enfance et jeunesse », et celle qui a été proposée par l'État est en effet la scène conventionnée. Il n'y a pas d'autre scène conventionnée à Lyon ni même dans la Métropole. Ce sera la première scène conventionnée sur la Ville. C'est tout de même un élément important de dynamique et de politique culturelle, quoi que vous pensiez.

M. LE MAIRE.- Madame BACHA-HIMEUR, puis nous avancerons pour ne pas passer la soirée sur ce sujet.

Mme BACHA-HIMEUR.- Je ne vais pas m'éterniser sur le sujet.

Je trouve regrettable que Léo Lagrange, bizarrement, ne réponde plus à l'appel d'offres. NTH8 ne répond plus aux appels d'offres. Le CICL, aussi, tout est un sujet de réponse à un appel d'offres, ils n'entrent plus dans les cases. Sans vouloir entrer dans la polémique, Monsieur le Maire, on s'inquiète réellement.

Je rebondis sur les propos de Monsieur l'Adjoint à la Culture. En effet, Monsieur BONNIEL, mon cher Jacques, toi qui portais le sujet du NTH8, tes propos font écho en moi. Tu dis qu'il ne faut pas réveiller les morts, je me permets de te tutoyer parce que je t'ai longtemps tutoyé, mais bien sûr que si, on peut les réveiller, on peut leur rendre hommage, justement, sur un équipement tel que celui-ci. Je me permets de dire que tous ces signaux d'alerte ne sont pas bons et nous inquiètent.

Merci.

M. LE MAIRE.- Encore quelques mots pour vous répondre, avant de passer au vote.

Monsieur LÉVY, pensez-vous vraiment qu'il est normal, en vingt ans, de renouveler une compagnie sans jamais, de manière tacite, remettre en question les choses ? Pour une ville, pour une collectivité, cela n'est pas un fonctionnement normal. Cela, il faut se le dire, il faut l'acter.

Il était donc logique que l'on se lance dans une logique d'appels à projets, en allant voir ladite compagnie et en espérant qu'elle réponde à cette démarche favorablement, ce qui lui permettait simplement de se relégitimer dans l'occupation du lieu. Elle n'a pas souhaité cela.

Ce n'est pas moi qui lui ai dit de ne pas candidater, c'est elle qui n'a pas souhaité se réinscrire dans cette démarche parce qu'elle partait du principe que cette démarche n'était pas légitime, de son point de vue. Il faut accepter l'idée que les occupants des structures propriété publique ne sont pas propriétaires de ces structures. C'est la même chose pour l'ensemble des théâtres qui existent, comme c'est le cas pour la Maison de la danse.

Enfin, quand j'entends que l'on n'est pas compétents et qu'il faut laisser les artistes décider, excusez-moi, mais autour de la table il y a différentes structures qui financent cet équipement, avec des élus, et il est logique que les élus prennent part aux sélections. Si je suis ce raisonnement, cela veut dire que l'on se retire des jurys de l'îlot Kennedy pour sélectionner les bâtiments que l'on va mettre dessus. On dit que les architectes sont compétents et on leur demande de sélectionner ce qu'ils vont faire.

Or, dans le jury, il y a les élus et il y a des architectes qui représentent les corps compétents. De la même façon que dans ce jury il y avait, je vous le dis, une personne spécialiste de l'art et de la culture, qui représentait son domaine. On ne peut donc pas laisser les choses comme cela, bien sûr qu'il est normal que les élus prennent part au jury de sélection. Cela me paraît être la moindre des choses pour ce qui est des projets proposés.

Quant aux critères, si vous voulez les avoir en détail, je vous invite simplement à aller lire l'appel à projets qui est publié sur le site de la Ville de Lyon, sur la page « culture ».

Je propose qu'on s'en arrête là et que l'on passe au vote. De fait, on revient à la délibération, qui n'a rien à voir avec le NTH8, à savoir l'approbation d'une convention-cadre entre la Ville de Lyon et l'Institut Lumière.

Je mets au vote cette délibération. Qui est contre ? (*Personne*). Qui s'abstient ? (*Personne*).

Adopté à l'unanimité, merci.

Monsieur BONNIEL, je vous passe la parole pour la suivante, la 3864.

13. Approbation d'une convention de mise à disposition du hangar du Premier Film et du Château des Frères Lumière au profit de l'Institut Lumière – EI 08062 (Château) et EI 08095 (Hangar) pour la période 2022 à 2025 – Direction des Affaires Culturelles

M. BONNIEL.- Cette délibération concerne également l'Institut Lumière, plus précisément la mise à disposition des locaux qui sont à la fois le Hangar du Premier Film et la Villa Lumière au château des Frères Lumière.

C'est une convention d'occupation temporaire, faite au profit de l'association de l'Institut Lumière. Elle prévoit que l'association peut mettre à disposition, à titre onéreux et exceptionnel, certains des espaces qu'elle occupe, pour développer des ressources propres et proposer un accueil à des structures privées ou publiques qui voudraient organiser des séminaires, des rencontres, des conférences, etc.

Cette autorisation de mise à disposition à des tiers implique la mise en place d'une redevance fixe de la part de l'Institut Lumière, à laquelle s'ajoute une part variable en fonction des recettes.

C'est donc pour permettre cette mise à disposition des locaux que cette convention a été établie, je vous propose de la voter.

M. LE MAIRE.- Y a-t-il des questions ou des remarques ?
(*Non*).

Je mets ce rapport au vote. Qui est contre ? (*Personne*). Qui s'abstient ? (*Personne*).

Adopté à l'unanimité, merci.

Le rapport 3910 ayant été retiré, nous passons au 3917.

Mme BACHA-HIMEUR.- Pouvez-vous nous préciser pourquoi cela a été retiré ?

M. LE MAIRE.- Parce qu'il n'y a pas d'action dans le 8^e qui

concerne cette structure.

Mme BACHA-HIMEUR.- Quand vous dites qu'il n'y a pas d'action, c'est-à-dire que c'était une action « ville » ?

M. BONNIEL.- C'est une compagnie qui travaille dans les jardins. La délibération avait été prévue pour tous les arrondissements au cas où des jardins d'un arrondissement seraient concernés, ce qui n'est pas le cas du 8^e. C'est pour cela qu'elle a été retirée. Dans un premier temps, ils avaient couvert large, en mettant pour les neuf arrondissements.

M. LE MAIRE.- Je vous laisse donc la parole pour la 3917.

14. Attribution de subventions pour la programmation « Tout l'monde dehors ! » 2022 – Approbation de conventions – Direction des Évènements et Animation

M. BONNIEL.- Cette délibération concerne l'opération « Tout l'monde dehors ! », qui va fêter ses 20 ans cette année.

71 opérateurs vont proposer des animations très riches et très variées, avec différentes disciplines artistiques et culturelles. Ce qui donne plus de 150 événements et concerts, des pièces de théâtre, de la danse, du cinéma en plein air, etc.

Le budget global attribué à cette opération se monte à un peu moins de 180 000 €, répartis entre les neuf arrondissements. Ce qui donne le tableau extrêmement détaillé que vous avez dans la délibération, pour tous les événements de chaque arrondissement.

Il est à signaler, d'ailleurs, que la Direction des Évènements et des Animations a fait très attention à ce que des démarches écoresponsables soient mises en œuvre : tri sélectif, buvette bio, produits locaux, sensibilisation aux nuisances sonores, très peu de déchets générés, peu d'installations coûteuses en énergie. Les responsables techniques de la DEA font très attention et attirent l'attention des opérateurs sur,

justement, cette écoresponsabilité.

Je vous propose donc de voter cette délibération, qui nous permet d'avoir de beaux événements dans notre arrondissement.

On va retrouver, en plus développé, le Jazz sur la route de Vienne, initié pour la première fois l'année dernière. Cette année, non seulement il y aura les quatre concerts qui avaient eu lieu l'année dernière, mais deux autres vont concerner les écoles du quartier, à savoir Philibert Delorme et Marie Duras.

Il y aura un événement conjoint, avec la projection au cinéma de l'Espace des 4 Vents. On aura donc à nouveau des séances en plein air, à savoir trois séances de cinéma en plein air au Clos Layat.

Aussi, il y aura un événement important le 13 juillet, organisé et coordonné par l'association Coin Coin Productions et qui mobilise centre social, MJC, etc., toute une série de représentants de notre arrondissement seront mobilisés ce 13 juillet.

En amont du 13 juillet, plusieurs événements vont être organisés par Coin Coin Productions avec, par exemple, le centre social des États-Unis.

Bien sûr, il y aura Acordanse qui va retrouver, après les périodes de confinement, tout l'intérêt qu'on lui a porté pendant des années. Une partie va se dérouler avant la période même de « Tout l'monde dehors ! » pour que les enfants et les écoles soient concernés. Vous aviez des questions tout à l'heure, chers collègues, sur l'éducation artistique, je l'entendais en tous les cas dans les remarques. Ici, Acordanse lui accorde une importance tout à fait particulière

Voilà pour cette délibération et toutes les opérations de « Tout l'monde dehors ! » dans neuf arrondissements, en particulier, bien sûr, dans le nôtre.

M. LE MAIRE.- Madame BACHA-HIMEUR.

Mme BACHA-HIMEUR.- Je vous remercie

Monsieur l'Adjoint, merci de nous avoir détaillé tout ce qui va se passer dans notre arrondissement. On est ravis, enfin on va retrouver une vraie vie de quartier, enfin le COVID est peut-être derrière nous, tout du moins le temps de ces festivités.

En revanche, j'ai une question sur le feu d'artifice du 13 juillet. Vous l'avez évoqué, mais va-t-on retrouver nos belles couleurs dans notre ciel ? Je sais que ce n'est pas très écolo et que vous n'y êtes pas favorable, mais puisque la ville est « à hauteur d'enfant », les artifices à hauteur d'enfant, c'est encore mieux. Cette question vous est adressée.

Sinon, pour corriger, ce n'est pas Marie « *Duras* » mais Marie Bordas.

Merci.

M. BONNIEL.- Défaut d'un littéraire.

Il y a eu de grandes discussions entre les différentes parties prenantes, avec nous aussi, d'ailleurs, sur feux d'artifice ou non. Pour cette nouvelle édition, après les périodes de confinement, cela n'a pas été prévu. On en parle encore, ce n'est pas définitif, on veut refaire fonctionner la fête du 13 et du 14 juillet. J'entends votre intérêt, mais l'orientation forte donnée par Coin Coin Productions, avec nous et tous les acteurs, est une dimension participative.

Sur la place du 8 mai, maintenant, il y a une histoire, il est vrai que le feu d'artifice c'est de l'événementiel, c'est spectaculaire. Il est vrai que cela séduit les familles mais on voulait, dans un premier temps tout du moins, avoir une dimension plus engagée. Le centre social, ainsi que la MJC, tout cela joue un rôle important pour mobiliser les habitants dans différents types d'activités programmées par Coin Coin Productions.

Mme BACHA-HIMEUR.- Mais l'un n'empêche pas l'autre. Le feu d'artifice, c'est l'apothéose. Je cautionne totalement les propos qui ont

été dits, pour autant le feu d'artifice vient clôturer, justement, cette construction et cette participation. Ce n'est pas antinomique ni dichotomique, au contraire, cela se concilie très bien, pour le plaisir de tous et toutes.

M. LE MAIRE.- Ça n'est pas antinomique, très certainement, ça n'est pas non plus une question d'écologie, c'est sûr. En revanche, c'est une question d'économie et de choix. Un feu d'artifice, si l'on veut avoir quelque chose de correct, cela coûte de l'argent. Ici, on a fait le choix de soutenir une action avec Antiquarks et Coin Coin qui, je l'espère, va donner un résultat très sympathique et permettra d'associer l'ensemble des habitants, des habitantes et des enfants. Si toutefois quelques milliers d'eurostombaient du ciel, on pourrait reconsidérer cette décision. On va peut-être faire circuler une petite panier pour faire une quête.

Ce n'est pas que l'on ne veut pas du feu d'artifice, je suis d'accord avec vous sur le fait que c'est un moment sympathique. C'est juste que l'on ne peut pas tout faire.

Madame EVA.

Mme EVA.- Pour notre part, on trouve que c'est vraiment dommage parce que le quartier des États-Unis est pénalisé, c'était devenu une habitude. Avec le COVID, on n'a pas pu avoir de feu d'artifice. Si un événement avait été supprimé avenue des Frères Lumière, on aurait dit pourquoi pas, mais il est vraiment dommage que ce soit encore le quartier des États-Unis et la place du 8 mai qui soient pénalisés. Surtout que l'on sait que dans ce quartier il est difficile de mobiliser les familles et de les faire participer. Ce feu clôturait les festivités d'été, tout le monde était sur la place et c'était beau à voir.

Mme FERRARI.- Je ne sais pas si vous avez déjà assisté au feu d'artifice le 13 juillet sur la place des États-Unis, c'est tout de même dommage de revenir là-dessus. Car c'est le seul moment où il y avait vraiment du monde, où tout le monde était là, les élus, les habitants des

États-Unis, les associations. On trouve cela vraiment dommageable.

M. LE MAIRE.- Il est vrai que notre premier travail a été de retrouver une structure qui veuille bien porter un projet, puisque les États en fête n'existaient plus, en l'occurrence. Vous avez connu un passé qui a existé, et encore, le feu d'artifice n'existe pas depuis quinze ans, il a existé trois ans.

Je ne crache pas du tout sur le sujet, mais il fallait déjà que l'on retrouve quelqu'un qui soit capable de remobiliser l'ensemble des structures et des habitants du quartier pour remettre un projet en route. C'était la première étape.

Et construire un budget, parce que le total du budget de ce qui va se passer sur cette durée est tout de même assez conséquent. Aussi, la totalité du financement n'est pas encore acquise, puisque l'on n'a pas encore les réponses de tout le monde. C'est donc encore assez fragile, malgré tout.

Les actions commencent, cela va se mettre en place, il y a les liens avec « Place à l'été ». Je ne vous dis pas que si on trouvait des moyens ... puisqu'encore une fois, pour le moment je ne les ai pas, mais tout n'est pas terminé non plus dans les cadrages budgétaires. La politique de la Ville ne peut pas tout faire, elle est aussi dépendante des financements de l'État.

On vient seulement d'obtenir ce vendredi la réponse du financement de « Quartiers d'été » pour le 8^e, et heureusement que l'on a une partie de financement de Quartiers d'été pour financer les actions qui vont se faire dans les quartiers, Jean-Luc GIRAULT pourra en parler tout à l'heure dans le cadre de la libération sur la politique de la Ville.

Je ne vous dis pas que c'est un « *non* » ferme et définitif, je dis que pour le moment on n'a pas le budget nécessaire pour financer un feu d'artifice qui ne soit pas simplement un pétard mouillé.

Mme FERRARI.- On peut prendre un peu d'argent sur la Fête de l'Eau ?

M. LE MAIRE.- On ne parle pas tout à fait des mêmes choses. Ici, on parle des actions financées sur la DAL de l'arrondissement. On parlait de budget tout à l'heure, je vous rappelle que la part de l'arrondissement s'élève à 68 000 € pour financer les animations toute l'année sur l'arrondissement.

Madame EVA.

Mme EVA. Dans ce cas, on espère que l'année prochaine l'effort sera vraiment mis sur le quartier des États-Unis.

M. LE MAIRE.- Arrêtez de dire que l'effort n'est pas mis sur le quartier des États-Unis.

Mme EVA. On a simplement l'impression que ce quartier est abandonné.

M. LE MAIRE.- C'est le sujet sur lequel je peux m'énerver à nouveau, comme pendant le Conseil municipal. Arrêtez de dire que ce quartier est abandonné. Il y a des personnes, y compris dans ce quartier, qui passent leur temps à le tirer vers le bas. C'est exactement le contraire de ce que l'on essaye de faire, ce quartier n'est pas abandonné. Il l'a peut-être été, mais on est en train de s'en occuper suffisamment pour qu'il ne le soit pas.

Ce sont justement les efforts que je viens de vous décrire pour retrouver des porteurs de projets qui veulent reprendre des animations et de la vie dans ce quartier, comme ce qui vient de se passer sur la fresque du container, y étiez-vous vendredi ? Non, vous n'y étiez pas.

Sur cette fresque, les jeunes se sont mobilisés avec le centre social. Il se passe des choses, des habitants étaient là. « Place à l'été » existait depuis l'année dernière, on n'a pas abandonné le quartier, sinon on n'aurait pas fait « Place à l'été » ni mis de l'argent dedans.

Est-ce que je mets l'argent dans « Place à l'été » pour le renouveler cette année, pour que pendant un mois et demi des jeunes soient occupés tous les soirs entre 17h et 21h, ou est-ce que je les mets pour faire un *one shot* un soir pour faire un feu d'artifice ?

Ce sont des choix, donc je fais des choix. Et je préfère occuper des jeunes pendant tout l'été de 17h à 21h plutôt qu'ils soient livrés à eux-mêmes et traînent après la sortie des centres sociaux ou des MJC, et plutôt que de financer un feu d'artifice. Mais j'assume ce choix, je vous le décris et je vous en donne les raisons. On n'abandonne pas les quartiers, ce n'est pas vrai.

Mme BACHA-HIMEUR.- Ce qui est dommage c'est que vous opposiez l'un à l'autre. L'un n'empêche pas l'autre. C'est possible, mais c'est un choix. Vous avez raison, c'est votre choix. Ne les opposez pas. Ayez simplement cette intégrité intellectuelle de ne pas les opposer.

M. LE MAIRE.- Vous n'allez pas me prendre sur mon intégrité intellectuelle, sans quoi on va passer la soirée sur le sujet. Il va falloir chercher les endroits où mon intégrité n'est pas *clean*. Ne venez pas me chercher sur ce sujet.

Oui, j'assume mes choix. La majorité, ici présente, assume ses choix. Encore une fois, ce n'est pas une volonté de ne pas faire, c'est que tout le monde a des limites financières dans ce qu'il peut faire. On peut décider de tout concentrer sur une seule opération qui va être, à un moment donné, une belle soirée, avec un beau feu d'artifice. Et dire que les autres opérations, y compris dans les autres secteurs de l'arrondissement ... quand je vous dis que je finance le développement de « Place à l'été » sur Mermoz, comme on vous l'a dit tout à l'heure, c'est un choix.

Parce que l'on se dit que l'expérimentation que l'on a menée l'année dernière sur les États-Unis en soirée avec les jeunes, les jeunes de Mermoz le méritent aussi. Cela a marché sur les États-Unis, donc on le fait cet été sur Mermoz pendant tout le mois de juillet, en soirée. Il y aura une

guinguette, des animations avec les enfants. Il s'agit de choisir où l'on met du budget.

Bien sûr que ce n'est pas contradictoire, mais on assume pleinement les choix que l'on fait.

M. BONNIEL.- J'ai vu cet après-midi Sarah BATTEGAY, l'administratrice de Coin Coin Productions et Antiquarks. Elle n'a pas encore les réponses de l'État aux demandes de financement pour le 13 juillet. Elle-même a du mal à savoir comment elle va programmer telle ou telle activité parce qu'elle n'a pas, pour le moment, le budget. Il me semble que le budget global est de l'ordre de 50 000 €, car il n'y a pas que le 13 juillet. Une série d'actions sont réalisées, entre autres avec le centre social, dès le mois de mai. Il me semble qu'il manque encore une bonne part de ces 50 000 €. C'est aussi cette hésitation qui pèse.

M. LE MAIRE.- Une dernière intervention, avant de passer au vote.

M. LEVY.- Très brièvement, Monsieur le Maire.

Vous essayez, par la méthode Coué, de convaincre, entre autres votre majorité, de la politique menée, ce qui est tout à votre honneur.

Pour autant, à travers le feu d'artifice on parle d'une dépense qui, de mémoire, avoisinait les 5 ou 6 000 € sur les exercices précédents, avec la question de la sécurité, mais qui était mutualisée sur les autres postes. Si vous en êtes d'accord, vous pouvez, à travers un vœu, même s'il est vrai qu'on ne l'a ni rédigé ni préparé, mais de façon unanime notre Conseil d'arrondissement peut demander à la délégation à la vie associative (je l'ai fait dans une autre vie) de contribuer à la mise en œuvre de l'événement.

On peut le demander, tous ensemble, à l'adjointe Audrey HENNOCQUE (je pense qu'il y aura un consensus autour de cette table), dans le cadre de sa délégation aux événements, de bien vouloir nous aider

à trouver de 2 ou 3 000 €. Je pense que l'on devrait y arriver sur le budget de la Ville, pour financer l'opération. On vous soutiendra, Monsieur le Maire, dans cette démarche, pour obtenir des crédits de la part de l'Hôtel de Ville, qu'*a priori* vous n'arrivez pas à obtenir.

On a parlé du compte administratif et on a vu qu'il y avait un excédent, que vous avez déjà bien consommé, il est vrai. On vous soutiendra dans une démarche qui consistera à demander à votre majorité des crédits supplémentaires pour le 8^e arrondissement. Car à travers ce feu d'artifice, je trouvais intéressant que tous les habitants des États-Unis, mais aussi des habitants de tout le 8^e, se déplacent. Vous parliez précédemment, et à juste titre, de rayonnement du 8^e arrondissement et du quartier des États-Unis, mais ce feu d'artifice contribuait justement au rayonnement du 8^e, et nous vous soutiendrons dans cette démarche.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Je mets au vote ce rapport. Qui est contre ? (*Personne*). Qui s'abstient ? (*Personne*).

Adopté à l'unanimité, merci.

On passe au volet « Action sociale et santé », je repasse la parole à Claire PERRIN pour la délibération 3740 sur l'attribution de subventions à quatre épiceries sociales et solidaires.

15. Attribution de subventions à quatre épiceries sociales et solidaires pour leurs actions en faveur de la lutte contre la précarité alimentaire et l'accès pour tous à une alimentation saine et durable – Direction de l'Économie, du Commerce et de l'Artisanat

Mme PERRIN.- Merci, Monsieur le Maire.

Pour ceux d'entre vous qui ne connaîtraient pas le fonctionnement des épiceries sociales et solidaires, je redonne une rapide explication.

Il s'agit d'une épicerie au sens où vous le comprenez tous, qui va travailler tous les jours à lutter contre la précarité alimentaire et va faciliter l'accès aux courses, non seulement alimentaires, mais aussi de produits d'hygiène et d'entretien aux personnes en situation financière difficile.

Avec un principe simple, qui est que le prix du produit dépend de vos ressources. Une personne en difficulté financière pourra ainsi accéder à des produits à bas prix, de 10 à 50 % du prix réel, mais ce seront les mêmes produits que ceux qu'achèterait une personne aisée. On choisit ainsi de niveler la différence de qualité entre une personne aisée et une personne fragilisée économiquement en matière d'achats.

Vous ne faites pas que vos courses en visitant une épicerie solidaire : en tant que bénéficiaire social, vous bénéficiez également d'un accompagnement par une assistante sociale ou un conseiller en économie, pour vous aider face à votre budget ou à des projets d'ampleur que vous n'arriveriez pas à financer autrement.

Si, au contraire, vous n'êtes pas bénéficiaire mais adhérent, ce qui est votre choix, mais un choix engagé et citoyen, c'est que vous aidez, par votre cotisation et vos courses à tarif réel, à financer le fonctionnement de cette épicerie. L'idéal, derrière une épicerie solidaire, est clair : donner accès à une alimentation de qualité à tous, non pas par le don mais par l'achat facilité. Et, ainsi, renforcer tout ce qui en découle : la santé, la dignité, la confiance et le partage.

Sans surprise le COVID, depuis 2020, et plus récemment la hausse des prix sur de nombreux aliments, ont vu augmenter le nombre de personnes bénéficiaires de manière plus rapide que le nombre d'adhérents. La Ville de Lyon se propose donc d'accompagner financièrement quatre épiceries solidaires, dont deux très dynamiques dans le 8^e arrondissement, que vous connaissez certainement : Épi c'est bon, porté par l'association La croisée des chemins, située à Laennec, pour une subvention demandée

de 2 000 €, et Épicerie, située route de Vienne, pour 7,000 €.

Si ces dispositions recueillent votre agrément, je vous propose donc, Mesdames et Messieurs, d'adopter cette décision.

Je veux profiter de cette délibération pour citer la troisième épicerie solidaire, Episcia, qui vient d'ouvrir dans le 8^e à la Manufacture des Tabacs grâce au travail de l'association étudiante L3DD qui propose aux étudiants en précarité alimentaire des denrées alimentaires et des produits de première nécessité à faible coût, ainsi qu'une entraide entre les étudiants.

Merci à vous.

M. LE MAIRE.- Avez-vous des remarques sur cette délibération ? (*Non*).

Je mets ce rapport au vote. Qui est contre ? (*Personne*). Qui s'abstient ? (*Personne*).

Adopté à l'unanimité, merci.

La délibération suivante, la 3898, est portée par Mme Touria EL GANNOUNI sur la programmation financière au titre du volet santé de la convention territoriale de Lyon du contrat de ville.

16. Programmation financière 2022 au titre du volet santé de la convention territoriale de Lyon du contrat de ville 2015/2022 de l'agglomération lyonnaise – Attribution de subventions de fonctionnement à différentes structures pour un montant de 257 950 € - Direction du développement Territorial

Mme EL GANNOUNI.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, Mesdames et Messieurs.

La santé des personnes qui résident à Lyon demeure une priorité de la municipalité, mais aussi de notre arrondissement.

L'enjeu principal de notre politique santé et solidarité reste la réduction des inégalités sociales, territoriales, environnementales, notamment pour les quartiers prioritaires au titre de la politique de la Ville.

À ce titre, nous avons souhaité maintenir le stand « Info santé » au marché des États-Unis, qui sera de nouveau présent les 2 et 16 juin prochains.

L'objectif général est de proposer aux habitants et aux habitantes du 8^e arrondissement un espace d'information et d'orientation santé et santé mentale pour échanger avec eux autour de leurs difficultés de santé.

Les derniers stands Info santé ont permis d'informer et de sensibiliser de 70 à 90 personnes, par leur présence au marché. Cette action d'Aller vers permet de toucher un grand nombre de personnes sur un lieu du quotidien, et auprès de personnes qui ne se rendent pas forcément dans les structures de proximité.

Ce type d'action permet aussi d'être dans le prendre soin : écouter les personnes, créer du lien social, être dans une posture de reconnaissance des difficultés qu'ils traversent.

Cela permet également de fournir de l'information sur la santé, d'orienter vers les dispositifs existants mais aussi sur les structures ressources, pour d'autres problématiques telles que la précarité alimentaire, l'aide aux devoirs, les cours d'alphabétisation ou encore les horaires d'ouverture de la bibliothèque.

Aussi, d'avoir une meilleure connaissance des problématiques de santé rencontrées par les habitants et permettre par la suite de construire des actions plus adaptées aux besoins.

Enfin, de fédérer les partenaires autour d'une action sur laquelle tous peuvent intervenir, et informer sur les missions de leur structure et leur dispositif. Je tiens ici à les remercier pour leur engagement

auprès de nos concitoyens.

Pour 2022 les actions inscrites au titre du volet de santé de la convention territoriale de Lyon ont été retenues en fonction de leur pertinence et de leur adéquation avec les projets de quartiers, et se déclinent autour de trois axes majeurs :

- Le bien-être et la promotion de la santé ;
- L'accès et la continuité des soins ;
- L'offre de soins de proximité.

Dans notre arrondissement, l'association concernée par la demande de subvention est la régie de quartier Eurequa, dans le cadre du projet Mobiseniors pour un montant de 5 000 €. Pour rappel, Mobiseniors avait proposé, afin de faciliter l'accès à la vaccination au COVID 19, l'accompagnement de seniors retraités du 8^e arrondissement. Moyennant une participation financière de 2 €, l'heure de départ du domicile et celle du retour du lieu de vaccination était programmée en accord avec la personne accompagnée.

Afin de permettre aux structures citées dans le tableau de continuer à œuvrer pour les Lyonnaises et les Lyonnais en matière de santé locale, je vous propose, mes chers collègues, de voter favorablement à toutes les subventions de fonctionnement pour un montant total de 257 950 €.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Y a-t-il des questions ou des remarques ?

Madame COUDER.

Mme COUDER.- Madame l'Adjointe.

Nous, élus du groupe Pour Lyon, sommes tous très attachés à toutes les mesures qui contribueront à améliorer la santé des Lyonnais. Nous voterons donc, bien entendu, cette délibération.

J'en profite pour vous adresser un message.

On fait de la politique avec sa tête, ses tripes, mais aussi avec son cœur. Une fois n'est pas coutume, je vais vous parler ce soir avec les mots du cœur.

« Il me convient d'être avec les peuples qui meurent, je vous plains d'être avec les rois qui tuent ». Tristesse, pour beaucoup d'entre nous, le soir du premier tour, de voir le parti socialiste se mourir ainsi, et déception de devoir rallier ceux qui se prétendent être la seule alternative de gauche.

Tristesse de voir que la France de l'abolition de la peine de mort, de la semaine de 39 heures, de la création du RMI, de la signature du traité de Maastricht, ou encore celle qui nous fait descendre dans la rue chaque 21 juin pour fêter la musique, est définitivement derrière nous.

Celle qui nous a élevés, fait grandir, nous engager politiquement, donner du sens à nos choix professionnels, nos parcours de vie, a tiré sa sinistre révérence la semaine dernière. Heureusement, certaines comme Carole DELGA, présidente de la région Occitanie, ou encore Hélène GEOFFROY, maire de Vaulx-en-Velin, ont fait preuve de courage politique en restant fidèles à leur intime conviction et à leurs valeurs laïques et républicaines. À quel prix, quand on sait que les places sont si chères.

Alors, Madame l'Adjointe, le courage politique ne serait-il plus que féminin ? Je vous laisserai les prochaines années pour répondre à cette question, et vous remercie de votre attention.

M. LE MAIRE.- Je vous en prie, Madame EL GANNOUNI.

Mme EL GANNOUNI.- Madame COUDER, merci pour vos propos.

Je vais vous répondre en tant qu'élue PS et femme.

Nous sommes là, je suis là, en tous les cas, pour aider et

accompagner les concitoyens du 8^e arrondissement. Si vous propos font écho, chez vous, à des décisions nationales, c'est votre choix de les exprimer ici. Ce n'est pas le mien de pouvoir y répondre.

Je vous remercie.

(Applaudissements).

M. LE MAIRE.- Merci.

Je vais tout de même vous dire, je suis écologiste mais je vais défendre ma collègue socialiste.

Mme COUDER.- Je ne l'attaque pas, en revanche, ce n'était vraiment pas une attaque.

(Brouhaha).

M. LE MAIRE.- Je pense que si les personnes qui ont fait le choix de renier le parti socialiste il y a cinq ans pour basculer vers un Emmanuel MACRON et aller chercher une élection avec lui et auprès de lui, dont certaines personnes autour de cette table, que je sache, et dont la majorité des élus socialistes de la Ville de Lyon, peut-être que le parti socialiste se serait mieux porté. Oui, je sais que d'autres ont fait d'autres choix.

C'est quelque peu osé de venir dire cela aujourd'hui à des socialistes autour de cette table.

Monsieur PESCHE.

M. PESCHE.- Je profite de cette délibération qui permet de valoriser la politique que l'on mène et l'attachement que l'on a en effet pour la santé de nos concitoyens, travail que nous menons avec de nombreuses associations.

Je vais reprendre le thème de la tristesse, parce que c'est une tristesse que je viens exprimer ce soir au sujet de la situation de l'hôpital Desgenettes, qui était un vrai acteur de santé notre territoire, notre ville et

notre métropole. On ne peut pas rester sourds ni aveugles quand on voit la détérioration de l'accès aux soins.

Toute la bonne volonté et la politique que l'on mène au sein de la Ville de Lyon, malheureusement, apparaît parfois comme peu de chose quand on voit la casse de l'hôpital public qui est menée, notamment sur le dernier mandat présidentiel.

Je voudrais rappeler ici que, sous l'impulsion du ministère des Armées, cet hôpital de santé s'est progressivement vidé de toute mission de santé en direction de nos populations. On a vu progressivement fermer ses services, fermer les urgences, la nuit, puis la journée. Et on a vu, finalement, une absence de mobilisation en pleine crise COVID, chose qui était inimaginable et impensable pour nombre de nos habitants.

Pourquoi j'en parle aujourd'hui, parce que l'on continue d'être régulièrement interpellés sur notre arrondissement par la population et par les travailleurs de cet hôpital, et je voudrais ici leur rendre hommage.

Ce site, qui est de l'autre côté de l'avenue Rockefeller, offrait un service de santé spécifique de qualité, notamment sur les maladies tropicales. Il était ouvert à toutes et à tous. Je voudrais donc, par ces quelques mots, témoigner de mon soutien aux personnels militaires comme civils, aux usagers du 8^e, bien entendu, de Lyon et du GrandLyon, qui se sont battus et qui continuent de se mobiliser contre la casse de ce système de santé, de ce service public de proximité, et qui continuent de se battre pour préserver des équipements de proximité.

Je vous remercie, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE.- Merci.

Je mets au vote ce rapport. Qui est contre ? (*Personne*). Qui s'abstient ? (*Personne*).

Adopté à l'unanimité, merci.

Je passe la parole pour le volet « Urbanisme logement

politique de la ville » à Jean-Luc GIRAULT pour nous parler du financement de la politique de la ville.

17. Programmation financière 2022 au titre de la politique de la ville (volets lien social et gestion sociale et urbaine de proximité) - Attribution de subventions de fonctionnement à diverses associations pour un montant total de 338 800 € - Direction du Développement Territorial

M. GIRAULT.- Merci, Monsieur le Maire.

En préambule, je voudrais rappeler que malheureusement le contrat de ville ce n'est pas de l'argent magique que l'on sort quand on en aurait besoin. Je rappelle qu'il fonctionne par appel à projets et que les critères, que je vous rappellerai dans la délibération, participent au choix de ses actions. Aussi, je n'ai pas reçu de projet pour un feu d'artifice sur les États-Unis pour cette programmation 2022.

Dans le contexte électoral national de cette année, l'État a annoncé et inscrit dans la loi la prolongation de la durée de validité des contrats de ville jusqu'à la fin de l'année 2023. Cette prolongation va notamment permettre d'organiser des travaux de bilan et d'évaluation, nécessaires à la préparation d'une nouvelle contractualisation.

Il s'agit de mettre ces 18 mois à profit pour, en 2022, faire le bilan du contrat de ville actuel et consacrer 2023 à la réécriture du prochain contrat. Cette démarche constituera l'opportunité d'associer largement l'ensemble des acteurs de la politique de la ville à Lyon, partenaires institutionnels, associations, bailleurs sociaux, mais également les habitants de nos quartiers, dans un cadre large de concertation, afin de porter l'exigence de redevabilité, associée à celle de l'évaluation.

La programmation 2022 s'inscrit dans cette période de

transition contractuelle mais, toujours, dans le contexte des conséquences de la crise sanitaire. Les disparités territoriales déjà observées et les inégalités sociales subies en premier lieu par les habitants des quartiers prioritaires sont accentuées par cette situation. Les crédits spécifiques de la politique de la ville viennent en complément des moyens de droit commun, pour soutenir les projets répondant aux besoins des personnes les plus en difficulté. Ces crédits spécifiques permettent justement d'accompagner en fonction des critères suivants :

- Faire bénéficier les quartiers prioritaires de projets exemplaires, en faveur de la transition écologique ;
- Renforcer les actions spécifiques en direction des jeunes et des femmes ;
- Renforcer le lien social en luttant contre l'isolement des publics les plus fragiles ;
- Améliorer la vie quotidienne des habitants dans le cadre de la gestion sociale et urbaine de proximité ;
- Valoriser des quartiers et leurs habitants ;
- Favoriser l'insertion sociale des personnes les plus fragiles en permettant d'améliorer l'accès aux droits et aux ressources numériques des services publics.

Cette programmation 2022 a été élaborée en étroite relation avec l'ensemble des maires d'arrondissement concernés et des représentants des autres financeurs du contrat de ville, et a fait l'objet d'échanges avec les porteurs de projets et les Conseils citoyens afin de recueillir leurs avis sur les projets proposés.

Pour avoir une vision complète de l'ensemble des actions répondant aux objectifs du contrat de ville, et bénéficiant à ce titre des crédits de la Ville de Lyon, il convient naturellement de rapprocher le tableau ci-dessous de ceux contenus dans les projets de délibération du Conseil municipal, relatifs aux programmations financières des différents

dispositifs thématiques.

La programmation 2022 concrétise la recherche d'un équilibre entre le soutien réaffirmé aux associations, fortement investies dans les quartiers prioritaires, la prise en compte accentuée des enjeux de la transition écologique et solidaire et la participation citoyenne, mise en avant dans les appels à projets 2022.

Je vous remercie donc de voter ces propositions, qui sont contenues dans le tableau pour la première programmation 2022.

M. LE MAIRE.- Y a-t-il des questions ou des remarques ?

Monsieur LÉVY.

M. LEVY.- Merci, Monsieur l'adjoint, pour cette présentation.

Dans environ un mois l'antenne du centre social Laennec va fermer sur Mermoz. Il y a actuellement une discussion pour que les MJC puissent se positionner, je voulais savoir ce que vous aviez prévu à la place de cette antenne et quelles actions d'éducation populaire, toujours pour madame CHASTAN, vous aviez prévues sur ce quartier ?

Merci.

M. GIRAULT.- Pour l'instant les discussions sont en cours, on n'a pas de projet précis à présenter.

M. LEVY.- L'antenne ferme, mais pour le moment il n'y a pas de projets d'activités jeunesse, enfance, ou autre, sur le secteur ?

M. GIRAULT.- C'est en réflexion pour l'instant.

M. LE MAIRE.- Merci. Merci également de laisser Mme CHASTAN tranquille, s'il vous plaît.

Je mets au vote ce rapport. Qui est contre ? (*Personne*). Qui s'abstient ? (*Personne*).

Adopté à l'unanimité, merci.

Mme COUDER.- Monsieur le Maire, je m'excuse, mais je dois vous laisser. Je vous souhaite une bonne fin de Conseil, qui était très intéressant.

M. LE MAIRE.- Merci, bonne soirée à vous.

(Départ de Mme COUDER à 21 heures 39).

M. LE MAIRE. Je passe la parole à M. LESUEUR pour la délibération 3947 concernant l'attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association la Fabrique de l'habitat participatif.

18. Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association la Fabrique de l'habitat « participatif » - Direction de l'Aménagement Urbain.

M. LESUEUR.- Mesdames et Messieurs.

Comme vous le savez, la Ville de Lyon a pour volonté d'impulser un nouvel urbanisme en produisant un aménagement plus soutenable à une échelle humaine, afin de donner davantage de place à la nature, aux espaces publics, et particulièrement à la participation citoyenne.

Pour construire la ville de demain, la politique de l'habitat vise à rendre accessibles les logements pour tous et à favoriser le bien vivre ensemble, notamment par des logements abordables et le développement de la mixité sociale.

L'habitat participatif est un des leviers permettant de répondre à ces enjeux. L'habitat participatif est la troisième voie entre la promotion immobilière privée et la promotion sociale portée par les bailleurs sociaux. C'est cette troisième voie que la Ville souhaite promouvoir aux côtés de la Métropole pour plusieurs raisons.

Le logement n'est pas qu'un produit financier, c'est un

domicile, c'est un foyer. Nous souhaitons que la Ville soit davantage pour les habitants et les habitantes dans un contexte où les investisseurs achètent 50 % de la production de logements au sein de l'agglomération lyonnaise.

L'habitat participatif redonne ce pouvoir d'habiter, par l'acte même de construire, porté par les habitantes et les habitants en dehors du marché immobilier privé ou du logement social et abordable, porté par les collectivités.

L'habitat social comporte aussi des dimensions anti-spéculatives fondamentales dans le contexte d'emballement du marché de la Ville de Lyon et nous souhaitons également l'accompagner, en plus de l'organisme foncier solidaire qui permet de dissocier le foncier actif par les collectivités dans l'immobilier social ou abordable.

L'implication des citoyens dans la fabrique de ce foyer, de ce cocon, garant d'une qualité d'usage, d'une qualité d'habiter et d'une qualité environnementale, rejoint les objectifs de la Ville de Lyon, à savoir que chaque bâtiment participe à la transition écologique.

Ainsi, pour favoriser la mise en œuvre de projets d'habitat participatif, la Ville de Lyon souhaite attribuer une subvention à l'association la Fabrique de l'habitat participatif. Cette structure est constituée d'associations militantes de promotion de l'habitat participatif, de structures professionnelles, de promotions immobilières et de structures d'accompagnement.

Les objectifs de l'association sont de favoriser la participation citoyenne dans l'aménagement et la construction de la ville de demain, en plaçant les habitants au cœur des projets, et ce dès la phase de conception. Leurs actions visent à promouvoir l'habitat participatif sous toutes ses formes et à faciliter l'émergence des projets.

Pour ce faire, la Fabrique de l'habitat participatif propose d'associer les habitants dès les premières études urbaines des projets de

construction ou de réhabilitation, en réservant un pourcentage de logements déliés et de l'habitat participatif et coopératif. La Fabrique de l'habitat participatif prévoit un encadrement de la participation des habitants par la création d'un collectif qui les accompagnera au cours des différentes étapes.

Afin d'aider cette association, la Ville de Lyon propose donc une subvention de fonctionnement d'un montant de 4 000 €.

Je vous propose de valider cette délibération.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE MAIRE.- Y a-t-il des questions ou des remarques ?
(*Non*).

Je mets au vote. Qui est contre ? (*Personne*). Qui s'abstient ?
(*Personne*).

Adopté à l'unanimité, merci.

Je passe la parole à Mathieu AZCUÉ pour le règlement intérieur d'accès au logement social des agents municipaux.

19. Règlement intérieur – Accès au logement social des agents – Direction de l'Aménagement Urbain

M. AZCUÉ.- Merci, Monsieur le Maire. Chers collègues.

Cette délibération fait suite à celle que nous avons votée en septembre 2021 concernant la priorisation des agents de la Ville de Lyon dans les réservations souscrite par la Ville auprès des bailleurs sociaux.

Vous n'êtes pas sans savoir que près d'un agent sur deux vit en dehors de la ville, souvent par nécessité au vu des coûts des logements intramuros, et que plus de 700 agents sont demandeurs d'un logement social.

Vous connaissez notre politique en matière de logements sociaux, appliquée à la Ville de Lyon et à la Métropole. Faire que le logement ne soit plus un produit financier n'est pas un slogan, mais une volonté politique. Cela passe par l'encadrement des loyers, l'objectif de respect de la loi SRU avec 25 % de logements sociaux, le fait de développer le bail réel solidaire ou d'encadrer fortement les meublés touristiques de type Airbnb.

Cette délibération propose donc de prolonger cette action en direction des agents de la Ville de Lyon à l'instar d'autres institutions. Nous vous proposons d'adopter deux partenariats : avec GrandLyon Habitat, pour 30 logements fléchés « agents Ville de Lyon », et avec le CDC Habitat pour un meilleur accès au parc intermédiaire, ce qui vient en complément de ce qui se fait déjà avec la SACVL depuis plus d'un an.

Une étude est également en cours pour la réhabilitation d'anciens logements d'instituteurs qui pourraient devenir, à terme, des logements sociaux à destination d'agents de la Ville.

Vous l'aurez compris, la promotion des services publics passe nécessairement par une revalorisation du métier de fonctionnaire et une meilleure attractivité de ces métiers, la facilité d'accès au logement y participe.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Y a-t-il des questions ou des remarques ?
(*Non*).

Je mets aux voix. Qui est contre ? (*Personne*). Qui s'abstient ? (*Personne*).

Adopté à l'unanimité, merci.

Je vous laisse la parole, Monsieur AZCUÉ, pour la libération
3948.

20. Participation financière de la Ville de Lyon à la production du logement social – Adaptation de l’opération n° 60059013 « Production du logement social 2021-2026 » - Affectation complémentaire d’une partie de l’autorisation de programme 2021-2, programme 00016 - Autorisation de signature de conventions – Direction de l’Aménagement Urbain

M. AZCUÉ.- Merci, Monsieur le Maire, chers collègues.

La seconde délibération est plus technique. Il s'agit d'une délibération qui accorde de nouvelles subventions pour l'achat de 382 logements PLUS et 277 logements PLAI sur la Ville de Lyon, pour un montant de plus de 3 M€. C'est précisément ce type de logements dont ont besoin les citoyens les plus modestes.

On peut noter que pour 25 de ces opérations la Métropole participe de l'effort collectif. Dix de ces opérations, enfin, font l'objet d'un bail emphytéotique.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Y a-t-il des remarques ?

Mme EVA.- Monsieur le Maire, je dois vous quitter. Bonne soirée à vous.

M. LE MAIRE.- Bonne soirée.

(Départ de Mme EVA à 21 heures 45).

M. LE MAIRE.- Madame BACHA-HIMEUR, c'est à vous.

Mme BACHA-HIMEUR.- Merci.

Je voulais vous prévenir de notre abstention sur cette délibération. Pas parce que l'on ne cautionne pas, bien au contraire, mais la délibération ne concerne pas le 8^e mais le 6^e sur la rue Bugeaud. Comme il y a un complément de financement de la Ville de Lyon sur le tènement de la rue Bugeaud, on va s'abstenir, c'était une simple explication de vote.

Pour autant, bien entendu, on cautionne tout ce qui est fait dans 8^e.

M. LE MAIRE.- Merci.

Je mets aux voix. Qui est contre ? (*Personne*). Qui s'abstient ? (*Groupe Pour Lyon*).

Adopté à la majorité, merci.

Monsieur AZCUÉ, toujours, pour l'approbation de la charte de partenariat en faveur des logements adaptés.

21. Approbation de la charte de partenariat en faveur des logements adaptés 2020-2025 – Direction de l'Aménagement Urbain

M. AZCUÉ.- Merci, Monsieur le Maire, chers collègues.

Cette délibération vise à approuver la signature de la charte pour le logement adapté.

C'est un sujet majeur pour nos sociétés qui comptent près de 12 millions de personnes en situation de handicap. Avec Touria EL GANNOUNI et Marine CHASTAN, nous avons à cœur de travailler ces sujets en transversalité, d'autant que nous bénéficions, sur l'arrondissement, de logements spécifiquement dédiés comme le Perla Rosa, aux États-Unis, qui mêle à la fois handicap, jeunes et personnes âgées dépendantes.

C'est une réussite et une grande richesse pour les habitants qui vivent en ces lieux, facteurs de mieux vivre ensemble pour les aînés, de prévention de l'entrée dans la dépendance, de lien intergénérationnel, et qui favorisent la transmission de valeurs et de savoir entre les générations.

Pour en revenir à la délibération, la signature de cette charte est un acte politique fort, notamment dans le fait de favoriser la prise en compte et la qualification des demandes de logement social ou de faire

correspondre les offres aux réalités du territoire. Ce sont des sujets que nous abordons de manière récurrente avec les bailleurs, les promoteurs, le maire et Christophe LESUEUR.

Sur ces différents points, il y a encore du chemin à parcourir au niveau national. Il suffit de voir les effets de la loi Elan, qui date de 2018, loi inique qu'il faudra abroger et qui a réduit à 10 % le nombre de logements adaptés dans le neuf, pour chaque construction, alors que ce taux était de 100 % par le passé.

Pour ce qui est des personnes en situation de handicap, ils portent désormais le coût des transformations de leur logement, qu'ils soient propriétaires ou locataires. Ceci n'est pas acceptable.

Cette charte, pour autant, porte nos valeurs d'humanité, de fraternité et d'accompagnement.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci. Y a-t-il des questions ?

Madame BACHA-HIMEUR.

Mme BACHA-HIMEUR.- Monsieur l'Adjoint a juste oublié de citer M. LESUEUR et Mme BACHA-HIMEUR. Pour vous dire qu'évidemment nous cautionnons cette délibération. Je tiens même à saluer l'acte politique, je trouve que c'est une bonne délibération et que cette charte est un excellent travail de co-construction.

Je tiens donc à saluer le travail qui a été fait.

M. LE MAIRE.- Merci.

Je note donc que vous voulez intégrer notre majorité, c'est bien cela ?

Mme BACHA-HIMEUR.- Absolument pas (*rires*). Simplement, quand il y a des choses bien il faut le saluer, Monsieur le Maire.

En début de mandature, vous avez pris vos fonctions et on vous avait dit que l'on serait dans une opposition constructive. Donc, quand cela ne va pas, on vous le dit, mais quand cela va, on vous le dit aussi, et je tiens à vous le dire avec beaucoup de ferveur.

M. LE MAIRE.- Nous l'apprécions.

Monsieur PESCHE.

M. PESCHE.- Très rapidement, parce que M. AZCUÉ a dit beaucoup de choses que je voulais rappeler, notamment sur la loi Elan. Il y avait eu un très gros progrès dans notre pays à la suite de la loi de 2005 sur l'accessibilité des bâtiments publics, mais aussi des logements aux personnes à mobilité réduite.

En 2018 on a eu cette rupture d'une forme d'égalité républicaine dans l'accès au logement, qu'il est extrêmement dommageable aujourd'hui de constater. Je sais que nombre d'associations s'étaient mobilisées à l'époque, mais je voudrais souligner ce point et je remercie M. AZCUÉ d'avoir pris la parole sur ce sujet.

M. LE MAIRE.- Merci.

Je mets aux voix. Qui est contre ? (*Personne*). Qui s'abstient ? (*Personne*).

Adopté à la l'unanimité, merci.

Encore M. AZCUÉ pour la délibération 3925.

22. Garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la SAHLM Immobilière Rhône Alpes pour la souscription de quatre emprunts d'un montant total de 1 501 793 € relatifs à une opération d'acquisition en VEFA de 11 logements (4 PLAI et 7 PLUS) situés 19, rue Antoine Dumont à Lyon 8^e – Direction des Finances

M. AZCUÉ.- Merci, Monsieur le Maire.

Une dernière délibération très technique avec une garantie d'emprunt pour Immobilière Rhône Alpes et la souscription de quatre emprunts pour un montant de plus d'un million et demi d'euros, qui vont permettre l'acquisition de 11 logements rue Antoine Dumont, à la fois PLAI et PLUS, dont nous avons besoin, mais je l'ai déjà dit.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci. Y a-t-il des questions ou des remarques ?

Je mets aux voix. Qui est contre ? (*Personne*). Qui s'abstient ? (*Personne*).

Adopté à la l'unanimité, merci.

Dernier volet de délibérations, « Voirie, végétalisation, protection animale », Madame BERTRAND pour le développement des jardins citoyens.

23. Lancement de l'opération n°60023841 « Développement des jardins citoyens » et affectation d'une partie de l'AP 2021-1, programme 00012 – Direction des Espaces Verts

Mme BERTRAND.- Monsieur le Maire, chers collègues.

Cette délibération concerne le développement des jardins citoyens qui englobent les jardins familiaux, les jardins partagés et les jardins de rue. Je suis fière de la porter devant vous, et surtout devant les habitants du 8^e arrondissement, parce qu'elle est l'application de deux éléments du programme pour lequel nous avons été élus.

Tout d'abord, rendre la ville comestible. Les jardins familiaux, que l'on appelle aussi les « *jardins ouvriers* », remplissaient initialement cet objectif, aujourd'hui ce sont davantage les jardins partagés. Sans oublier, bien sûr, l'enjeu de favoriser le lien social, les rencontres

intergénérationnelles et les échanges entre jardiniers, comme je peux le vivre lors des réunions du réseau des jardins partagés du 8^e.

Le second élément de notre programme consiste à rendre les habitants acteurs dans leur quartier. Pour illustrer cet élément de notre politique, les jardins de rue, que l'on appelait depuis 2005, et que l'on appelle toujours, d'ailleurs, les MIF et les fleurissements en pieds d'arbres, connaissent sous ce mandat une expansion de 200 %, sur la seule année 2021. Ce sont plus de mille jardins de rue qui ont été créés sur la Ville de Lyon, et nous favorisons et accompagnons des projets aujourd'hui beaucoup plus ambitieux en taille, en décroûtant et en débitumant, donc en désimperméabilisant notre espace public.

Je vous donne quelques exemples réussis dans notre arrondissement du 8^e.

L'immense pied d'arbre qui a été végétalisé par les habitants du quartier de Jet d'eau, rue de la fraternité. Rue Saint-Maurice, aussi, une magnifique végétalisation de rue. Et même l'espace Bullukian, où les espaces verts sont en cogestion avec les agents de la Ville de Lyon.

Et, depuis peu dans le quartier que vous trouvez délaissé, le quartier des États-Unis, les habitants ont déposé deux projets de jardins de rue.

Je remercie donc, à travers cette délibération, les habitants pour leur implication et leur participation active dans l'embellissement de leur ville.

Développer ces jardins, c'est renaturer la ville mais également faire de la ville un jardin, mais surtout son jardin, le jardin des habitants. C'est donc un million d'euros qui est destiné à ce développement, et je vous demande de bien vouloir l'approuver.

Merci.

M. LE MAIRE.-

Merci, Madame BERTRAND. Y a-t-il des questions ou des remarques ?

Je mets aux voix. Qui est contre ? (*Personne*). Qui s'abstient ? (*Personne*).

Adopté à la l'unanimité, merci.

La dernière délibération sera présentée par Claire PERRIN en raison du départ de Christelle BERTRAND et d'Aurélie MARAS, concernant les jardins citoyens et partagés.

24. Programmation financière 2022 au titre du développement et de l'animation des jardins citoyens et partagés et des initiatives d'agriculture urbaine – Attribution de subventions de fonctionnement à différentes associations pour un montant de 83 550 € - Autorisation de signature d'un avenant à la convention d'investissement passée avec l'association « La Légumerie », sise 3 montée des Esses à Lyon (4^e arrondissement) – Direction du Développement Territorial

Mme PERRIN.- Je vous remercie.

Passant après Chrystel BERTRAND je n'ai pas besoin de vous rappeler notre attachement aux jardins partagés et à tout ce qu'elle a déjà cité comme belles actions à l'intérieur du 8^e, à toutes les valeurs de lien social et intergénérationnel, relais de biodiversité, oasis de fraîcheur, etc., tous les qualificatifs positifs que l'on peut apposer aux jardins partagés.

Ils sont au nombre de 50 sur Lyon, dont six sur le 8^e arrondissement et comme pour l'an passé nous vous proposons de valider l'engagement de la Ville de Lyon auprès de ces jardins, en soutenant financièrement les initiatives qu'ils portent.

Et, pour la première année, également de soutenir financièrement des initiatives associatives d'agriculture urbaine.

Pour le 8^e arrondissement, il s'agit donc de financer six actions pour un montant total de 23 900 €. Vous avez reçu le détail du financement et je reviendrai uniquement sur deux petites différences par rapport à l'an passé : un nouveau financement du jardin partagé Monplaisir, à hauteur de 400 €, et le financement de 2 000 €, au lieu de 3 000 €, pour le début des haricots. Je précise qu'il s'agit du montant demandé par les associations, il ne s'agit pas d'une baisse que nous faisons subir aux jardins.

Si ces dispositions recueillent votre agrément je vous propose, Mesdames et Messieurs, d'adopter ces décisions.

M. LE MAIRE.- Merci. Y a-t-il des questions ?

Madame BACHA-HIMEUR.

Mme BACHA-HIMEUR.- Je tiens à dire que nous sommes, nous aussi, attachés aux jardins partagés, parce qu'en deux ans vous n'avez pas pu faire 50 jardins partagés. Je tiens donc à vous dire que l'on y est tous attachés, et à rappeler également que l'agriculture urbaine, c'est dans le cadre des projets de l'ANRU, et que pour que tous nos concitoyens et administrés aient la même information, ce sont des fléchages de l'État qui permettent de financer cette agriculture urbaine, mais peut-être allez-vous me contredire ? (*Non*).

C'était pour rectifier vos propos et vous dire que nous aussi nous sommes attachés aux jardins partagés, grand bien vous fasse.

M. LE MAIRE.- Nous n'avons jamais prétendu avoir créé tous les jardins partagés de la ville.

Mme BACHA-HIMEUR.- Ce sont les propos qui sont tenus, c'est toujours la question de la façon d'amener les sujets.

M. LE MAIRE.- Quant à l'agriculture urbaine oui, ce sont des financements de l'État, encore faut-il répondre aux appels à projets. On va donc chercher les financements de l'État.

Madame PERRIN.- Une information sur la Semaine de la ville comestible, dont vous avez probablement entendu parler. Elle débutera le 14 mai avec les 48 heures de l'agriculture urbaine puis un focus le 18 mai sur le 8^e arrondissement et sur les quartiers fertiles de Mermoz et de Santy, avec la projection du film documentaire de Vincent BADY et Maëlys MEYER, « Vers le 8^e vert », déjà disponible sur la plateforme si vous souhaitez le visionner.

M. LE MAIRE.- Merci

Je mets aux voix. Qui est contre ? (*Personne*). Qui s'abstient ? (*Personne*). (*Déport de Chrystel BERTRAND et Aurélie MARAS*).

Adopté à la l'unanimité, merci pour les jardins partagés et citoyens.

Notre Conseil est terminé, nous nous retrouverons le 23 juin prochain à 19h pour notre dernier Conseil avant l'été. Comme nous sommes sortis du COVID, et que nous en avons le droit à nouveau, je vous proposerai un moment convivial à la fin du Conseil.

Merci pour ce Conseil et pour ces échanges, belle soirée à vous tous et à bientôt.

(L'ordre du jour étant épuisé, la séance est clôturée à 21 heures 57).